

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 3 octobre 2016

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2016.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 6 septembre 2016.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Immeuble - Location

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945045

Autorisation d'une dépense maximale de 400 000 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour le projet de réaménagement de certains locaux loués par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situés au 201, avenue Laurier Est, ainsi que pour le réaménagement du bureau des contremaîtres du clos Bercy.

District(s) : Mile-End

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1166243006

Approbation du projet de convention avec La Relance des Loisirs Tout 9 inc. pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », et octroi à cette fin d'une contribution financière de 190 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1166243008

Approbation du projet de convention avec le Centre du Plateau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », et octroi à cette fin d'une contribution financière de 182 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

District(s) : DeLorimier

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1166243009

Approbation du projet de convention avec l'Association Récréative Milton-Parc pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour », et octroi à cette fin d'une contribution financière de 62 800 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

District(s) : Jeanne-Mance

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1166243007

Approbation du projet de convention avec Art Neuf inc. pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance », et octroi à cette fin d'une contribution financière de 62 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1166243005

Approbation du projet de convention avec Les YMCA du Québec, succursale du Parc, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre du programme « Bain libre », et octroi à cette fin d'une contribution financière de 58 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

District(s) : Mile-End

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1166243004

Approbation du projet de convention avec le Centre Père Sablon pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre du projet « Gymnastique Élite », et octroi à cette fin d'une contribution financière pour l'année 2017 de 33 200 \$, à même le budget de fonctionnement.

District(s) : DeLorimier

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1166243003

Approbation du projet de convention avec Le Centre Le Beau Voyage pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 pour l'animation et la surveillance du JM Court, et octroi à cette fin d'une contribution financière de 18 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

District(s) : DeLorimier

20.09 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1166229007

Autorisation en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de la tenue d'un concours par avis public par le Service de la culture pour pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public dans le cadre du réaménagement de la rue Prince-Arthur dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, négociation et conclusion des contrats avec les finalistes du concours ainsi qu'avec le lauréat et suivi de réalisation de l'oeuvre, et autorisation d'une dépense pour la tenue du concours de 45 990 \$, taxes incluses.

District(s) : Jeanne-Mance

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1166229008

Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à la Galerie B-312 pour le projet artistique temporaire intitulé « *La croix du mont Royal* » qui aura lieu au parc Jeanne-Mance, du 14 octobre au 19 décembre 2016, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : Jeanne-Mance

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945048

Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation santé et mieux-être Jeanne-Mance pour le programme « Bien dans mes baskets » offert à l'école secondaire Jeanne-Mance, qui contribue à valoriser la persévérance scolaire et l'acquisition de saines habitudes de vie auprès d'élèves issus de milieux défavorisés.

20.12 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1163945046

Octroi d'une contribution financière de 400 \$ à Quatrouvailles, afin de permettre aux jeunes de moins de 17 ans d'assister gratuitement aux 4 concerts offerts par Quatrouvailles durant la saison 2016-2017.

20.13 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1163945047

Octroi d'une contribution financière de 150 \$ à CDC - Action solidarité Grand Plateau pour la réalisation du bottin des ressources communautaires qui ont pignon sur rue dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, outil fort utilitaire pour l'ensemble des citoyens.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1160482008

Acceptation de l'offre du conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 1 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1^{er} octobre 2016 et le 1^{er} mars 2017.

30.02 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1163842012

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 aout 2016.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social* - 1162671008

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

40.02 Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166622005

Avis de motion - *Règlement (2016-12) modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (2012-10).*

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166622001

Adoption du règlement 2016-01 - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1).*

40.04 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166622004

Adoption du règlement 2016-09 - *Règlement abrogeant le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12).*

40.05 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1163172004

Adoption du règlement 2016-10 - *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c.C-4.1).*

40.06 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1165924002

Adoption du règlement 2016-11 - *Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1) et abrogeant le Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. E-7.1).*

40.07 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1164440002

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au 4240, rue De Bordeaux (école Jeanne-Mance), le remplacement des fenêtres, de certaines portes, et l'installation de grillages devant les fenêtres du rez-de-chaussée, non conformes et dérogeant à la règle de conservation des composantes architecturales d'origine.

District(s) : DeLorimier

40.08 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1160691005

Adoption du projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser pour le bâtiment situé au 4584, rue De La Roche, un parement de briques d'argile en dérogation aux règles exigeant le retour aux composantes architecturales d'origine.

District(s) : DeLorimier

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1162957007

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages et deux logements, avec mezzanine et terrasse au toit, situé au 5118, rue De Lanaudière.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1166092016

Nomination en vue de la permanence de monsieur Mathieu Demers (matricule: 779346000), à titre d'agent de communications sociales (706310), poste 07253, pour la Division des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, et ce, à compter du 8 octobre 2016.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166092015

Titularisation d'un employé col bleu, M. Normand Lapierre (matricule: 100008218), à titre de préposé aux travaux généraux - (600530/114C), à la Division de la voirie - propreté et déneigement, et ce, à compter du 8 octobre 2016.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 26 juillet, 9 et 23 août 2016.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1163945045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense d'un maximum de 400 000 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour le projet de réaménagement de certains locaux loués par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situés au 201, avenue Laurier Est et pour le réaménagement du bureau des contremaîtres du Clos Bercy.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense d'un maximum de 400 000.00\$, contingences, incidences et taxes incluses, pour la réalisation du projet de réaménagement de certains locaux loués par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situés au 201, avenue Laurier Est et pour le réaménagement du bureau des contremaîtres du Clos Bercy;
2. d'autoriser le Directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe à signer une entente de réalisation des travaux avec COMINAR FPI, afin d'exécuter les travaux au 201, avenue Laurier Est et ce, conformément au bail de décembre 2014 approuvé par le conseil d'arrondissement;
3. d'autoriser le Directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe à signer toutes autres ententes de réalisation de travaux ou d'achats reliés au présent objet en conformité des règles en vigueur;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
5. cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2016-09-28 17:48

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163945045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense d'un maximum de 400 000 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour le projet de réaménagement de certains locaux loués par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situés au 201, avenue Laurier Est et pour le réaménagement du bureau des contremaîtres du Clos Bercy.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du dossier de rapatriement au même endroit de tous ses bureaux administratifs, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit de nouveau rationaliser ses espaces de bureau, afin d'accueillir une nouvelle équipe de professionnels et d'agents techniques à la division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des travaux publics.

Pour ce faire, la direction de l'arrondissement a opté pour la conversion de la salle de réunion Plateau-Mont-Royal en postes de travail. Cela étant, l'arrondissement se prive de la seule salle de réunion susceptible d'accueillir une trentaines de personnes.

De concert avec les directions de l'arrondissement, il a été convenu d'utiliser l'espace d'entreposage du rez-de-chaussée pour le convertir en espaces de bureau. Cette conversion implique de déménager certaines archives dans un local sous utilisé du 201, Laurier Est ou dans une salle réservée à cette fin au Centre du Plateau. L'espace dégagée profitera au projet de réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) et permettra l'aménagement de 2 salles de rencontres en remplacement de l'actuelle salle Plateau-Mont-Royal. La planification des différents réaménagements prendra en compte un agencement des travaux qui aura le moins d'impact possible pour les citoyens.

Dans un même ordre d'idées, le réaménagement du bureau des contremaîtres du Clos Bercy est rendu nécessaire, afin de permettre aux cadres de premier niveau de rencontrer les employés cols bleus dans un contexte propice à de meilleurs échanges.

Afin d'optimiser le plus grand nombre de pieds carrés nécessaires à ses opérations, il est souhaitable que l'arrondissement autorise les dépenses découlant des réaménagements visés ainsi que l'exécution des travaux prévus par le propriétaire du 201, Laurier Est, COMINAR FPI. et autres fournisseurs de services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0348 - 8 septembre 2015 : Autoriser une dépense de 224 618,88 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour l'ensemble du projet de réaménagement du Bureau Accès

Montréal (BAM) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du projet « Recettes diverses et encaissements (RDE) ». Autoriser le propriétaire du 201 avenue Laurier Est, COMINAR FPI, à exécuter la majeure partie de ces travaux, pour une somme de 187 031,62 \$, contingences et taxes incluses, et ce, conformément au bail de décembre 2014 approuvé par le conseil d'arrondissement (dossier #1157045001).

CA15 25 0349 - 8 septembre 2015 : Autorisation d'une dépense de 184 473,77 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour le projet de réaménagement des locaux loués par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au rez-de-chaussée du 201, avenue Laurier Est, et autorisation au propriétaire COMINAR FPI à exécuter la majeure partie de ces travaux, pour une somme de 104 080,95 \$, contingences et taxes incluses, conformément au bail de décembre 2014 approuvé par le conseil d'arrondissement. (dossier #1157045002)

CA14 25 0522 - 17 décembre 2014 : Approbation d'un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Fonds de placement immobilier Cominar / Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2015, des locaux au rez-de-chaussée, au 5e étage et au 6e étage de l'immeuble situé au 201, avenue Laurier Est à Montréal (8061), d'une superficie d'environ 3 302,67 m², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 5 209 750,34 \$, incluant TPS et TVQ. (dossier #1144733004)

DESCRIPTION

- Réaménagement de la salle de réunion Plateau-Mont-Royal (5e étage).
- Réaménagement des espaces de travail de la Direction des services administratifs (5e étage).
- Déplacement du BAM téléphonique (RDC).
- Réaménagement du BAM (dossier #1157045001) dans un nouvel emplacement et conversion de l'emplacement actuel en salle de réunion multifonctionnelle (RDC).
- Déménagement des différentes archives dans divers locaux.
- Réaménagement du bureau des contremaîtres du Clos Bercy.

Compte tenu du projet RDE et en raison des travaux touchant la structure et les systèmes électromécaniques, le propriétaire est requis de présenter des soumissions, tel que prévu au bail #8061-005.

En raison de contrainte de temps, il a été impossible d'obtenir les soumissions inhérentes au présent dossier dans un délai raisonnable. Des estimations préliminaires ont été réalisées par l'agente technique en architecture en se basant sur des dossiers récents de réaménagements cités dans les décisions antérieures. Les soumissions en cause seront présentées en reddition de compte dans un CA subséquent. D'autres dépenses sont également à prévoir pour des travaux connexes au projet, notamment l'ameublement, les télécommunications, etc.

À cet égard, les fournisseurs suivants seront sollicités lors de la réalisation du projet :

- Teknion Roy Et Breton Inc. Entente #854079 pour l'ameublement
- Bell Entente #1081772
- Groupe LINCORA Inc. Entente #952798 pour les classeurs & armoires

JUSTIFICATION

Les réaménagements prévus au présent dossier sont rendus nécessaires, dans un premier temps, suite à l'ajout d'une nouvelle équipe des études techniques en vue de réaliser davantage de projets sur le domaine public et ce, en correspondance avec une planification de projets qui émane de la volonté des élus de l'arrondissement. Dans un deuxième temps, l'ajout de nouvelles salles de réunion est rendu nécessaire par la conversion de la salle Plateau-Mont-Royal et afin de mieux répondre aux besoins opérationnels. Finalement, le réaménagement du bureau des contremaîtres facilitera le travail de ceux-ci dans leur gestion au quotidien.

La dépense totale estimée de 400 000 \$ sera répartie selon les évaluations préliminaires suivantes :

COMINAR FPI	Travaux de démolition & de reconstruction	125 000\$ + tx
TEKNION	Mobilier & murs amovibles	122 800\$ + tx
BELL	Câbles & prises de télécommunications	5 600 \$ + tx
LINCORA	Classeurs additionnels	7 000 \$ + tx
BOUTY	Chaises des postes supplémentaires	2 300 \$ + tx
Dépenses de déménagement	Déplacement des biens & meubles en place	8 000 \$ + tx
Besoins informatiques	Achat d'équipement des postes supplémentaires	4 125 \$ + tx
Sécurité	Modification au système intrusion et contrôle requis	3 500 \$ + tx
	Demandes connexes accessoires	15 377 \$ + tx
	Contingences (approximativement 15 %)	40 600 \$ + tx
	Incidences (approximativement 5 %)	13 600 \$ + tx

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit :

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les achats et la réalisation de travaux non inclus dans ceux demandés au propriétaire seront faits conformément aux politiques écoresponsables des ententes d'achat cadres et de services contractuels de la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Le bail #8061-005 fait mention des directives #01 et #05 relatives à l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles (COV) et à la gestion des déchets de construction par le propriétaire. COMINAR FPI s'est donc engagée à respecter ces directives dans l'exécution de tous les travaux effectués dans les locaux occupés par l'arrondissement.

De façon générale, le projet respecte les trois (3) aspects de développement durable: économique, environnemental et social.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les réaménagements visés par le présent sommaire permettront une meilleure utilisation de la superficie louée et ainsi, rentabiliser davantage les coûts de location des espaces que l'arrondissement occupe au rez-de-chaussée et au 5e étage du 201, avenue Laurier Est. Procéder aux travaux au même moment que ceux prévus pour le réaménagement du Bureau Accès Montréal (BAM) aura un impact financier positif sur les coûts de réalisation.

La réalisation rapide des travaux permettra l'installation du personnel et la mise en marche de la nouvelle équipe de la Division des études techniques, afin qu'elle puisse travailler rapidement sur les nouveaux projets chers aux élus de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En temps et lieu, des communications seront faites auprès des employés et des affiches pourront être installées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'objectif est de terminer plusieurs travaux en 2016 et ceux afférents au projet de réaménagement du BAM dans son ensemble au printemps 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

- Le présent dossier a été rédigé conformément aux articles concernant : Travaux sous la responsabilité du Locateur, du bail en vigueur.
- Le propriétaire, COMINAR FPI, a pris connaissance de la politique contractuelle de la ville de Montréal et a accepté de s'y conformer.
- Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandra GAUDREAU
Agente technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-21

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe

**Dossier # : 1166243006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec La Relance des Loisirs Tout 9 inc. pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour » et accorder à cette fin une contribution financière de 190 000 \$ pour l'année 2017 à même le budget de fonctionnement

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION AVEC LA RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC. POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2018 DANS LE CADRE DES PROGRAMMES « ACTIVITÉS DE LOISIRS », « ACCUEIL ET SURVEILLANCE » ET « CAMP DE JOUR » ET ACCORDER À CETTE FIN UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 190 000 \$ POUR L'ANNÉE 2017, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT;

ATTENDU QUE l'organisme s'occupe de l'organisation d'activités inscrites dans les champs d'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social depuis 1987;

ATTENDU QUE les budgets permettant de soutenir cet organisme sont à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE les crédits seront prévus au budget 2017 et qu'ils seront réservés par un bon de commande en début d'exercice 2017;

Il est proposé :

1- D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme La Relance des Loisirs Tout 9 inc. et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

2- Sous réserve de l'approbation du budget 2017, d'accorder une contribution financière maximale de 190 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 à l'organisme La Relance des Loisirs Tout 9 inc;

3- D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-09-22 16:42

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166243006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec La Relance des Loisirs Tout 9 inc. pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour » et accorder à cette fin une contribution financière de 190 000 \$ pour l'année 2017 à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales.

La DCSLPDS a récemment actualisé ses programmes en sport et loisir dans le but de rehausser ses attentes en matière d'offre de services et de reddition de compte pour mieux desservir la population. Le total des contributions financières octroyées aux organismes partenaires pour la réalisation de ces différents programmes a été augmenté de 62 800 \$ portant l'enveloppe à 776 000 \$. De plus, une révision des montants alloués par programme et par organisme qui tient davantage compte des priorités d'arrondissement et des fréquentations aux activités a mené à un partage plus équitable de l'enveloppe budgétaire.

La mission de l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. est d'offrir un service de loisirs à la clientèle du secteur du Mile End et fait en sorte que l'intervention soit centrée sur les besoins de l'ensemble des citoyens. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLPDS.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé une relation de partenariat avec l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. et le soutient financièrement depuis 1996. L'organisme est en mesure de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible par l'entremise des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour ». La convention présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 250276 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec La Relance des loisirs tout 9 inc., pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, pour les

Programmes « Activités de loisirs » et « Club de vacances », et octroi d'une contribution financière pour l'année 2014 de 142 699 \$ à même le budget de fonctionnement - Programmes « Activités de loisirs » et « Club de vacances ».

CA12 250298 - 10 septembre 2012 - Reconduction pour une période de 12 mois, se terminant le 31 décembre 2013, des conventions de partenariat aux mêmes termes et conditions, et octroi d'une contribution financière aux organismes Centre du Plateau - 265 615 \$, Art Neuf inc. - 27 300 \$, Relance des loisirs tout 9 inc. - 142 699 \$, Association Récréative Milton-Parc - 55 000 \$ et Centre Père Sablon - 33 200 \$ pour maintenir l'offre de service des programmes « Club de vacances », « Jeunesse 2000 », « Activités de loisirs », « Élite sportive » et « Club sportif ».

CA11 250379 - 5 décembre 2011 - Octroi d'une contribution financière de 142 699 \$ à La Relance des loisirs tout 9 inc., pour l'année 2012, en conformité avec la convention en vigueur (2010-2012), à même le budget de fonctionnement. Volets « Activités de loisirs » et « Club de vacances ».

DESCRIPTION

Par la présente convention, l'organisme souscrit à trois programmes :
« Activités de loisirs » : 100 000 \$

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient les organismes communautaires de loisirs qui offrent à la population une programmation variée d'activités adaptées à tous les goûts et à tous les âges. La contribution financière permettra à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. d'offrir des activités de loisirs pendant 32 semaines, au centre St-Denis, aux écoles Lambert-Closse et Laurier. Ces activités incitent à la détente et favorisent la santé physique et mentale. Les résidents ont accès à des activités récréatives, culturelles, socio-éducatives, scientifiques, physiques et de plein air.

« Accueil et surveillance » : 32 000 \$

Soucieux d'offrir un service de qualité, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient des organismes à but non lucratif pour assurer l'accueil des citoyens et des organismes, la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisir appartenant à la Ville.

« Camp de jour » : 58 000 \$

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'associe à des organismes sans but lucratif pour permettre aux jeunes du quartier de vivre des expériences de vacances enrichissantes. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux font alors partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont encadrées de façon sécuritaire.

Les camps de jour, au centre Saint-Denis et à l'école Lambert-Closse, offrent des activités de loisirs du lundi au vendredi de 9 h 00 à 16 h 00, et ce, pendant 8 semaines.

La convention ci-jointe prévoit des conditions en vertu desquelles l'arrondissement versera pour les années 2017 et 2018 une contribution financière annuelle de 190 000 \$ à l'organisme pour soutenir l'offre de service en arrondissement.

L'objet de ce sommaire précise le versement pour l'année 2017. En ce qui concerne 2018, le versement de la contribution financière devra faire l'objet d'approbation subséquente au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'organisme la Relance Des Loisirs Tout 9 inc. est impliqué dans le secteur depuis 26 ans. Il sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et demeure à l'affût des nouvelles tendances en loisirs. Sa programmation est diversifiée, de qualité et avec une tarification abordable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier 2017, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. pour les programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour » sera de 190 000 \$, soit 35,5% des revenus de l'organisme.

Sous réserve de ses disponibilités budgétaires lors de l'adoption du budget 2017 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière seront disponibles au budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social à la DCSLPDS de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'activité «Exploitation des centres communautaires - Activités récréatives».

La contribution financière totale prévue pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, s'élève à 380 000 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel. Elle permet aussi aux citoyens d'avoir accès à des équipements de loisir à proximité de leur domicile, réduisant ainsi les déplacements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'organisme la Relance Des Loisirs Tout 9 inc. exerce principalement ses activités dans le secteur du Mile End mais son offre de service est accessible à l'ensemble des citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. La Relance des Loisirs Tout 9 inc. est un organisme dynamique qui répond aux besoins du milieu en matière de loisirs, tout en étant une ressource indispensable au bien-être de la collectivité.

Considérant que l'organisme est tributaire du financement de l'arrondissement, l'absence de contribution financière et immobilière l'obligerait à mettre fin à la programmation de loisirs dans le secteur du Mile End et mettrait en péril la réalisation de la mission de la DCSLPDS à l'intérieur d'une installation de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et elles doivent se faire selon les modalités prévues au Guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement, détaillé à l'annexe 8 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du plan d'action: en novembre 2016

- Application et suivi des conventions en janvier 2017
- Réalisation et évaluation des programmes - dépôt du rapport annuel final: janvier 2018 et janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BRUNET, Le Plateau-Mont-Royal
Claude GROULX, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel BRUNET, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estela ESCALONA
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2016-09-19

**Dossier # : 1166243008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec le Centre du Plateau pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour » et accorder à cette fin une contribution financière de 182 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :

APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION AVEC LE CENTRE DU PLATEAU POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 DANS LE CADRE DES PROGRAMMES « ACTIVITÉS DE LOISIRS », « ACCUEIL ET SURVEILLANCE » ET « CAMP DE JOUR » ET ACCORDER À CETTE FIN UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 182 000 \$ POUR L'ANNÉE 2017, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.

ATTENDU QUE l'organisme s'occupe de l'organisation d'activités inscrites dans les champs d'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social depuis 1988;

ATTENDU QUE les budgets permettant de soutenir cet organisme sont à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE les crédits seront prévus au budget 2017 et qu'ils seront réservés par un bon de commande en début d'exercice 2017;

Il est proposé :

1- D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Centre du Plateau et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

2- Sous réserve de l'approbation du budget 2017, d'accorder une contribution financière maximale de 182 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 à l'organisme Centre du Plateau.;

3- D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-09-22 16:44

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166243008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec le Centre du Plateau pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour » et accorder à cette fin une contribution financière de 182 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales.

La DCSLPDS a récemment actualisé ses programmes en sport et loisir dans le but de rehausser ses attentes en matière d'offre de services et de reddition de compte pour mieux desservir la population. Le total des contributions financières octroyées aux organismes partenaires pour la réalisation de ces différents programmes a été augmenté de 62 800 \$ portant l'enveloppe à 776 000 \$. De plus, une révision des montants alloués par programme et par organisme qui tient davantage compte des priorités d'arrondissement et des fréquentations aux activités a mené à un partage plus équitable de l'enveloppe budgétaire.

La mission de l'organisme le Centre du Plateau est d'établir et de maintenir une offre de service dans le domaine des activités de loisir de nature physique, culturelle, communautaire, sociale, scientifique, documentaire et de plein air. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLPDS.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé une relation de partenariat avec l'organisme le Centre du Plateau depuis 1988 et le soutient financièrement depuis 1994. L'organisme est en mesure de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible par l'entremise des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour ». La convention présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 250270 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec le Centre du Plateau pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, concernant les

Programmes « Activités de loisirs », « Club de vacances » et « Jeunesse 2000 », et octroi d'une contribution financière pour l'année 2014 de 265 615 \$ à même le budget de fonctionnement - Programmes « Activités de loisirs », « Club de vacances » et « Jeunesse 2000 ».

CA12 250298 - 10 septembre 2012 - Reconduction pour une période de 12 mois, se terminant le 31 décembre 2013, des conventions de partenariat aux mêmes termes et conditions, et octroi d'une contribution financière aux organismes Centre du Plateau - 265 615 \$, Art Neuf inc. - 27 300 \$, Relance des loisirs tout 9 inc. - 142 699 \$, Association Récréative Milton-Parc - 55 000 \$ et Centre Père Sablon - 33 200 \$ pour maintenir l'offre de service des programmes « Club de vacances », « Jeunesse 2000 », « Activités de loisirs », « Élite sportive » et « Club sportif ».

CA11 250378 - 5 décembre 2011 - Octroi d'une contribution financière de 265 615 \$ au Centre du Plateau, pour l'année 2012, en conformité avec la convention en vigueur (2010-2012), à même le budget de fonctionnement. Volets «Activités de loisirs», «Club de vacances» et «Jeunesse 2000».

DESCRIPTION

Par la présente convention, l'organisme souscrit à trois programmes :
« Activités de loisirs » : 110 000 \$

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient les organismes communautaires de loisirs qui offrent à la population une programmation variée d'activités adaptées à tous les goûts et à tous les âges. La contribution financière permettra à l'organisme Centre du Plateau d'offrir des activités de loisirs pendant 50 semaines, et ce, sept jours par semaine. Ces activités incitent à la détente et favorisent la santé physique et mentale. Les résidents ont accès à des activités récréatives, culturelles, socio-éducatives, scientifiques, physiques et de plein air.

« Accueil et surveillance » : 32 000 \$

Soucieux d'offrir un service de qualité, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient des organismes à but non lucratif pour assurer l'accueil des citoyens et des organismes, la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisir appartenant à la Ville.

« Camp de jour » : 40 000 \$

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'associe à des organismes sans but lucratif pour permettre aux jeunes du quartier de vivre des expériences de vacances enrichissantes. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux font alors partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont encadrées de façon sécuritaire.

Au Centre du Plateau, les camps de jour offrent des activités de loisirs du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 16 h 00, et ce, pendant 8 semaines.

La convention ci-jointe prévoit des conditions en vertu desquelles l'arrondissement versera pour l'année 2017 une contribution financière annuelle de 182 000 \$ à l'organisme pour soutenir l'offre de service en arrondissement.

JUSTIFICATION

Le Centre du Plateau est impliqué dans le secteur depuis 25 ans. Il sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et demeure à l'affût des nouvelles tendances en loisirs notamment en participant activement à la concertation,
Sa programmation est diversifiée, de qualité et avec une tarification abordable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier 2017, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme le Centre du Plateau pour les programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour » sera de 182 000 \$, soit 23 % des revenus des l'organisme. L'organisme bénéficie du Centre du Plateau pour offrir sa programmation à la population. De plus, la location d'espaces est un levier de financement pour l'organisme et contribue de manière significative à ses revenus.

Sous réserve de ses disponibilités budgétaires lors de l'adoption du budget 2017 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière seront disponibles au budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social à la DCSLPDS de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'activité « Exploitation des centres sportifs communautaires - Activités récréatives ».

La contribution financière totale prévue pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017, s'élève à 182 000 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel. Elle permet aussi aux citoyens d'avoir accès à des équipements de loisir à proximité de leur domicile, réduisant ainsi les déplacements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités de loisirs diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et elles doivent se faire selon les modalités prévues au Guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement, détaillé à l'annexe 8 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du plan d'action: en novembre 2016

- Application et suivi des conventions en janvier 2017

- Réalisation et évaluation des programmes - dépôt du rapport annuel final: janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BRUNET, Le Plateau-Mont-Royal
Claude GROULX, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel BRUNET, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estela ESCALONA
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2016-09-19



Dossier # : 1166243009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec l'Association Récréative Milton-Parc pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour » et accorder à cette fin une contribution financière de 62 800 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON - PARC. POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 DANS LE CADRE DES PROGRAMMES « ACTIVITÉS DE LOISIRS » ET « CAMP DE JOUR » ET ACCORDER À CETTE FIN UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 62 800 \$ POUR L'ANNÉE 2017, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QUE l'organisme s'occupe de l'organisation d'activités inscrites dans les champs d'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social depuis 1996;

ATTENDU QUE les budgets permettant de soutenir cet organisme sont à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE les crédits seront prévus au budget 2017 et qu'ils seront réservés par un bon de commande en début d'exercice 2017;

Il est proposé :

1- D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Association Récréative Milton-Parc et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

2- Sous réserve de l'approbation du budget 2017, d'accorder une contribution financière maximale de 62 800 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 à l'organisme Association Récréative Milton-Parc.;

3- D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-09-22 16:45

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166243009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec l'Association Récréative Milton-Parc pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour » et accorder à cette fin une contribution financière de 62 800 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales.

La DCSLPDS a récemment actualisé ses programmes en sport et loisir dans le but de rehausser ses attentes en matière d'offre de services et de reddition de compte pour mieux desservir la population. Le total des contributions financières octroyées aux organismes partenaires pour la réalisation de ces différents programmes a été augmenté de 62 800 \$ portant l'enveloppe à 776 000 \$. De plus, une révision des montants alloués par programme et par organisme qui tient davantage compte des priorités d'arrondissement et des fréquentations aux activités a mené à un partage plus équitable de l'enveloppe budgétaire.

La mission de l'organisme Association Récréative Milton-Parc est d'offrir un service de loisirs aux différents groupes d'âges du secteur Jeanne-Mance et de faire en sorte que l'intervention soit centrée sur les besoins de l'ensemble des citoyens. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLPDS.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé une relation de partenariat avec l'organisme Association Récréative Milton-Parc et le soutient financièrement depuis 1996. L'organisme est en mesure de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible par l'entremise des programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour ». La convention présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 250269 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec l'Association Récréative Milton-Parc pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, pour les Programmes « Activités de loisirs » et « Clubs de vacances », et octroi d'une contribution financière pour l'année 2014 de 55 000 \$ à même le budget de fonctionnement -

Programmes « Activités de loisirs » et « Club de vacances ».

CA12 250298 - 10 septembre 2012 - Reconduction pour une période de 12 mois, se terminant le 31 décembre 2013, des conventions de partenariat aux mêmes termes et conditions, et octroi d'une contribution financière aux organismes Centre du Plateau - 265 615 \$, Art Neuf inc. - 27 300 \$, Relance des loisirs tout 9 inc. - 142 699 \$, Association Récréative Milton-Parc - 55 000 \$ et Centre Père Sablon - 33 200 \$ pour maintenir l'offre de service des programmes « Club de vacances », « Jeunesse 2000 », « Activités de loisirs », « Élite sportive » et « Club sportif ».

CA11 250381 - 5 décembre 2011 - Octroi d'une contribution financière de 55 000 \$ à l'Association Récréative Milton-Parc, pour l'année 2012, en conformité avec la convention en vigueur (2010-2012), à même le budget de fonctionnement. Volets «Activités de loisirs» et «Club de vacances».

DESCRIPTION

Par la présente convention, l'organisme souscrit à deux programmes :
« Activités de loisirs » : 38 800 \$

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient les organismes communautaires de loisirs qui offrent à la population une programmation variée d'activités adaptées à tous les goûts et à tous les âges. La contribution financière permettra à l'organisme Association Récréative Milton-Parc d'offrir des activités de loisirs pendant 43 semaines, au centre multiethnique Saint-Louis et à l'école Au- Pied-de-la-Montagne, pavillons Jean-Jacques-Olier et Saint-Jean-Baptiste, et ce, sept soirs par semaine ainsi que les fins de semaine. Ces activités incitent à la détente et favorisent la santé physique et mentale. Les résidents ont accès à des activités récréatives, culturelles, socio-éducatives, scientifiques, physiques et de plein air.

« Camp de jour » : 24 000 \$

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'associe à des organismes sans but lucratif pour permettre aux jeunes du quartier de vivre des expériences de vacances enrichissantes. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux font alors partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont toujours encadrées de façon sécuritaire.

Le club de vacances offre des activités récréatives, culturelles et sportives, des activités thématiques, environnementales et des sorties. Les activités se déroulent du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 16 h 00, et ce, pendant huit semaines.

La convention ci-jointe prévoit des conditions en vertu desquelles l'arrondissement versera pour l'année 2017 une contribution financière annuelle de 62 800 \$ à l'organisme pour soutenir l'offre de service en arrondissement.

JUSTIFICATION

L'Association Récréative Milton-Parc est impliquée dans le secteur depuis 40 ans. Il sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et demeure à l'affût des nouvelles tendances en loisirs. Sa programmation est diversifiée, de qualité et avec une tarification abordable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier 2017, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme l'Association Récréative Milton-Parc pour les programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour » sera de 62 800 \$, soit 8 % des revenus de l'organisme. De plus l'organisme est hébergé gratuitement par l'arrondissement au Centre Multiethnique Saint-Louis. Enfin, la location d'espace est un levier de financement pour l'organisme et contribue de manière significative à ses revenus.

Sous réserve de ses disponibilités budgétaires lors de l'adoption du budget 2017 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière seront disponibles au budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social à la DCSLPDS de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'activité «Exploitation des centres communautaires - Activités récréatives».

La contribution financière totale prévue pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017, s'élève à 62 800 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel. Elle permet aussi aux citoyens d'avoir accès à des équipements de loisir à proximité de leur domicile, réduisant ainsi les déplacements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités de loisirs diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et elles doivent se faire selon les modalités prévues au Guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement, détaillé à l'annexe 8 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du plan d'action: en novembre 2016

- Application et suivi des conventions en janvier 2017
- Réalisation et évaluation des programmes - dépôt du rapport annuel final: janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BRUNET, Le Plateau-Mont-Royal
Claude GROULX, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel BRUNET, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estela ESCALONA
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2016-09-19

**Dossier # : 1166243007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec Art Neuf inc. pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » et accorder à cette fin une contribution financière de 62 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION AVEC ART NEUF INC. POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2018 DANS LE CADRE DES PROGRAMMES « ACTIVITÉS DE LOISIRS » ET « ACCUEIL ET SURVEILLANCE » ET ACCORDER À CETTE FIN UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 62 000 \$ POUR L'ANNÉE 2017, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QUE l'organisme s'occupe de l'organisation d'activités inscrites dans les champs d'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social depuis 1985;

ATTENDU QUE les budgets permettant de soutenir cet organisme sont à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE les crédits seront prévus au budget 2017 et qu'ils seront réservés par un bon de commande en début d'exercice 2017;

Il est proposé :

1- D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Art Neuf inc. et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

2- Sous réserve de l'approbation du budget 2017, d'accorder une contribution financière maximale de 62 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 à l'organisme Art Neuf inc.;

3- D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-09-22 16:43

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166243007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec Art Neuf inc. pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » et accorder à cette fin une contribution financière de 62 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales.

La DCSLPDS a récemment actualisé ses programmes en sport et loisir dans le but de rehausser ses attentes en matière d'offre de services et de reddition de compte pour mieux desservir la population. Le total des contributions financières octroyées aux organismes partenaires pour la réalisation de ces différents programmes a été augmenté de 62 800 \$ portant l'enveloppe à 776 000 \$. De plus, une révision des montants alloués par programme et par organisme qui tient davantage compte des priorités d'arrondissement et des fréquentations aux activités a mené à un partage plus équitable de l'enveloppe budgétaire.

La mission de l'organisme Art Neuf inc. est d'offrir à la clientèle adulte de notre arrondissement des services de loisirs culturels, de formation et de diffusion, tant en arts visuels et dramatiques qu'en musique et fait de sorte que l'intervention soit centrée sur les besoins de l'ensemble des citoyens. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLPDS.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé une relation de partenariat avec l'organisme Art Neuf inc. et le soutient financièrement depuis 1985. L'organisme est en mesure de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible par l'entremise des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance ». La convention présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 250275 - 02 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec Art Neuf inc. pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, pour le Programme « Activités

de loisirs », et octroi d'une contribution financière pour l'année 2014 de 27 300 \$ à même le budget de fonctionnement - Programme « Activités de loisirs ».

CA12 250298 - 10 septembre 2012 - Reconduction pour une période de 12 mois, se terminant le 31 décembre 2013, des conventions de partenariat aux mêmes termes et conditions, et octroi d'une contribution financière aux organismes Centre du Plateau - 265 615 \$, Art Neuf inc. - 27 300 \$, Relance des loisirs tout 9 inc. - 142 699 \$, Association Récréative Milton-Parc - 55 000 \$ et Centre Père Sablon - 33 200 \$ pour maintenir l'offre de service des programmes « Club de vacances », « Jeunesse 2000 », « Activités de loisirs », « Élite sportive » et « Club sportif »

CA11 250384 - 5 décembre 2011 - Octroi d'une contribution financière de 27 300 \$ à l'organisme Art Neuf, pour l'année 2012, en conformité avec la convention en vigueur (2010-2012), à même le budget de fonctionnement. Volet «Activités de loisirs».

DESCRIPTION

**Par la présente convention, l'organisme souscrit aux programmes :
« Activités de loisirs » : 30 000 \$**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient les organismes communautaires de loisirs qui offrent à la population une programmation variée d'activités récréatives et culturelles adaptées à tous les goûts et à tous les âges. La contribution financière permettra à l'organisme Art Neuf inc. d'accueillir et d'encadrer des activités de loisirs culturels pendant 37 semaines, au centre culturel Calixa-Lavallée, et ce, cinq soirs par semaine et quelques après-midis, les samedis et dimanches. Ces activités incitent à la détente et favorisent la santé physique et mentale.

« Accueil et surveillance » : 32 000 \$

Soucieux d'offrir un service de qualité, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient des organismes à but non lucratif pour assurer l'accueil des citoyens et des organismes, la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisir appartenant à la Ville.

La convention ci-jointe prévoit des conditions en vertu desquelles l'arrondissement versera pour les années 2017 et 2018 une contribution financière annuelle de 62 000 \$ à l'organisme pour soutenir l'offre de service en arrondissement.

L'objet de ce sommaire précise le versement pour l'année 2017. En ce qui concerne 2018, le versement de la contribution financière devra faire l'objet d'approbation subséquente au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

Art Neuf inc. est impliqué dans le secteur depuis 24 ans. Il sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et demeure à l'affût des nouvelles tendances en loisirs.

Sa programmation est diversifiée et, selon le *Diagnostic de la pratique amateur à Montréal*, cet organisme fait office de pilier dans l'offre de service en loisirs culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier 2017, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme Art Neuf inc. pour les programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » sera de 62 000 \$, soit 31 % des revenus de l'organisme. De plus, l'organisme est hébergé gratuitement par l'arrondissement au centre culturel Calixa-

Lavallée et bénéficie d'un levier de financement grâce aux revenus générés par la salle de spectacle.

Sous réserve de ses disponibilités budgétaires lors de l'adoption du budget 2017 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière seront disponibles au budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social à la DCSLPDS de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'activité «Exploitation des centres communautaires - Activités récréatives».

La contribution financière totale prévue pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, s'élève à 124 000 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en loisirs culturels, diversifiée et dynamique, favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel. Elle permet aussi aux citoyens d'avoir accès à un équipement culturel à proximité de leur domicile, réduisant ainsi les déplacements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Art Neuf inc. encadre la location de la salle de spectacle et la présence de l'organisme dans le centre culturel Calixa-Lavallée permet aux citoyens un accès libre à certaines activités et à la galerie d'art, ce qui en fait un acteur principal dans l'offre de service en loisirs culturels de l'arrondissement.

Bien que l'organisme soit moyennement tributaire de la contribution de l'arrondissement pour l'ensemble de son financement, l'absence de contribution financière de l'arrondissement fragiliserait l'offre de service en loisirs culturels et mettrait en péril la réalisation de la mission de la DCSLPDS à l'intérieur d'une installation de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et elles doivent se faire selon les modalités prévues au Guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement, détaillé à l'annexe 8 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du plan d'action: en novembre 2016

- Application et suivi des conventions en janvier 2017
- Réalisation et évaluation des programmes - dépôt du rapport annuel final: janvier 2018 et janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BRUNET, Le Plateau-Mont-Royal
Claude GROULX, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel BRUNET, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estela ESCALONA
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2016-09-19

**Dossier # : 1166243005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec Les YMCA du Québec, succursale du Parc, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018, dans le cadre du programme « Bain libre» et accorder à cette fin une contribution financière de 58 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement

APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION AVEC LES YMCA DU QUÉBEC, SUCCURSALE DU PARC, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2018, DANS LE CADRE DU PROGRAMME « BAIN LIBRE» ET ACCORDER À CETTE FIN UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 58 000 \$ POUR L'ANNÉE 2017, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT ;

ATTENDU QUE l'organisme s'occupe de l'organisation d'activités aquatiques inscrites dans les champs d'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social depuis 1993;

ATTENDU QUE les budgets permettant de soutenir cet organisme sont à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE les crédits seront prévus au budget 2017 et qu'ils seront réservés par un bon de commande en début d'exercice 2017;

Il est proposé :

1- D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

2- Sous réserve de l'approbation du budget 2017, d'accorder une contribution financière maximale de 58 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 à l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc;

3- D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-09-22 16:41

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166243005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec Les YMCA du Québec, succursale du Parc, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018, dans le cadre du programme « Bain libre» et accorder à cette fin une contribution financière de 58 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales.

La DCSLPDS a récemment actualisé ses programmes en sport et loisir dans le but de rehausser ses attentes en matière d'offre de services et de reddition de compte pour mieux desservir la population. Le total des contributions financières octroyées aux organismes partenaires pour la réalisation de ces différents programmes a été augmenté de 62 800 \$ portant l'enveloppe à 776 000 \$. De plus, une révision des montants alloués par programme et par organisme qui tient davantage compte des priorités d'arrondissement et des fréquentations aux activités a mené à un partage plus équitable de l'enveloppe budgétaire.

La mission de l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, est d'établir et de maintenir une offre de service dans le domaine des activités de loisir de nature physique, culturelle, communautaire, sociale, scientifique, documentaire et de plein air. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLPDS.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé une relation de partenariat avec l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, depuis 1993 afin de le soutenir financièrement pour la réalisation de sa programmation aquatique. L'organisme est en mesure de continuer à offrir une programmation d'activités aquatiques de qualité, diversifiée et accessible par l'entremise du programme « Bain libre ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 250047 - 5 mars 2012 - Octroi d'une contribution financière de 64 600 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, pour l'année 2012, en conformité avec la convention en vigueur (2018), à même le budget de fonctionnement relatif à la programmation aquatique.

CA11 250008 - 7 février 2011 - Renouvellement de la convention avec l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc - Octroi de contribution financière maximale pour l'année 2011 - 64 600 \$, à même le budget de fonctionnement - Programmation aquatique.

CA10 250004 - 8 février 2010 - Octroi d'une contribution financière pour l'année 2010 à l'organisme YMCA de Montréal, succursale du Parc - Programmation aquatique - 64 600 \$.

En 1993, une première entente de partenariat fut signée entre la Ville de Montréal et Les YMCA du Québec, succursale du Parc pour le programme « Aquatique » (résolution CO93 00754) . Cette entente portait sur la gestion de la programmation aquatique annuelle du centre, et ce, afin d'offrir un service élargi à la clientèle du milieu. Le montant des contributions était fixé jusqu'en 1997 et fait l'objet d'une révision annuelle depuis 1998, conformément aux dispositions de l'article 4 du protocole d'entente.

DESCRIPTION

La convention ci-jointe prévoit des conditions en vertu desquelles l'arrondissement versera pour les années 2017 et 2018 une contribution financière annuelle de 58 000 \$ à l'organisme pour soutenir l'offre de service du programme « Bain libre ». L'objet de ce sommaire précise le versement pour l'année 2017. En ce qui concerne l'année 2018, le versement de la contribution financière devra faire l'objet d'approbation subséquente au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, assure la programmation des activités aquatiques dans son secteur afin de maintenir des activités aquatiques diversifiées et de qualité dans un environnement sécuritaire aux résidents. La contribution financière de la Ville de Montréal est accordée en vue de maintenir les activités aquatiques qui avaient lieu auparavant à la piscine Saint-Michel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier 2017, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, pour le programme « Bain libre » sera de 58 000 \$, soit 2% des revenus de l'organisme.

Sous réserve de ses disponibilités budgétaires lors de l'adoption du budget 2017 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière seront disponibles au budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social à la DCSLPDS de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'activité « Exploitation des centres sportifs communautaires - Activités récréatives ».

La contribution financière totale prévue pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, s'élève à 116 000 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution permettra de :

- Maintenir l'offre de plages horaires variées de bain libre gratuites pour tous;
- Maintenir les disponibilités de plages horaires pour les écoles du quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités prévues au Guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement, détaillé à l'annexe 3 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi des conventions en janvier 2017

- Réalisation et évaluation des programmes - dépôt du rapport annuel final: décembre 2017 et décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BRUNET, Le Plateau-Mont-Royal
Claude GROULX, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel BRUNET, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estela ESCALONA
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2016-09-19

**Dossier # : 1166243004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec le Centre Père Sablon pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre du projet « Gymnastique Élite» et accorder à cette fin une contribution financière pour l'année 2017 de 33 200 \$, à même le budget de fonctionnement

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :

APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION AVEC LE CENTRE PÈRE SABLON POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER 2017 AU 31 décembre 2018 DANS LE CADRE DU PROJET «GYMNASTIQUE ÉLITE» ET ACCORDER À CETTE FIN UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017 DE 33 200 \$, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT;

ATTENDU QUE l'organisme s'occupe de l'organisation d'activités inscrites dans les champs d'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social depuis 1996;

ATTENDU QUE les budgets permettant de soutenir cet organisme sont à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE les crédits seront prévus au budget 2017 et qu'ils seront réservés par un bon de commande en début d'exercice 2017;

Il est proposé :

1- D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Centre Père Sablon et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

2- Sous réserve de l'approbation du budget 2017, d'accorder une contribution financière maximale de 33 200 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 à l'organisme

Le Centre Père Sablon;

3- D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-09-22 16:40

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166243004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec le Centre Père Sablon pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre du projet « Gymnastique Élite» et accorder à cette fin une contribution financière pour l'année 2017 de 33 200 \$, à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales.

La DCSLPDS a récemment actualisé ses programmes en sport et loisir dans le but de rehausser ses attentes en matière d'offre de services et de reddition de compte pour mieux desservir la population. Le total des contributions financières octroyées aux organismes partenaires pour la réalisation de ces différents programmes a été augmenté de 62 800 \$ portant l'enveloppe à 776 000 \$. De plus, une révision des montants alloués par programme et par organisme qui tient davantage compte des priorités d'arrondissement et des fréquentations aux activités a mené à un partage plus équitable de l'enveloppe budgétaire.

La mission de l'organisme Centre Père Sablon est de promouvoir le loisir par la pratique des sports et le conditionnement physique de la population en général et particulièrement des jeunes, en mettant à la disposition de tous, les équipements sportifs les plus complets possibles et de faire en sorte que l'intervention soit centrée sur les besoins de l'ensemble des citoyens. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLPDS.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé une relation de partenariat avec l'organisme Centre Père Sablon et le soutient financièrement depuis 1996. L'organisme est en mesure de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible par l'entremise du programme « Gymnastique d'élite ». La convention présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 250348 - 3 septembre 2013 - Approbation d'un projet de convention avec le Centre Père Sablon pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, relativement aux

Programmes « Club sportif d'élite» et « Club sportif et activités sportives», et octroi d'une contribution financière pour l'année 2014 de 33 200 \$ à même le budget de fonctionnement - Programme « Club sportif d'élite» et « Club sportif et activités sportives»
CA12 250298 - 10 septembre 2012 - Reconduction pour une période de 12 mois, se terminant le 31 décembre 2013, des conventions de partenariat aux mêmes termes et conditions, et octroi d'une contribution financière aux organismes Centre du Plateau - 265 615 \$, Art Neuf inc. - 27 300 \$, Relance des loisirs tout 9 inc. - 142 699 \$, Association Récréative Milton-Parc - 55 000 \$ et Centre Père Sablon - 33 200 \$ pour maintenir l'offre de service des programmes « Club de vacances », « Jeunesse 2000 », « Activités de loisirs », « Élite sportive » et « Club sportif »

CA11 250382 - 5 décembre 2011 - Octroi d'une contribution financière de 33 200 \$ au Centre Père Sablon, pour l'année 2012, en conformité avec la convention en vigueur (2010-2012), à même le budget de fonctionnement. Volets « Clubs sportifs » et « Élite sportive »

DESCRIPTION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal appuie concrètement l'élite sportive de gymnastique masculine de l'organisme Père Sablon avec le projet de « **Gymnastique élite** ». Le club sportif d'élite permet à ses membres de bénéficier d'un encadrement de qualité, sécuritaire et permanent et œuvre en priorité au niveau de l'excellence et les athlètes et entraîneurs qui y évoluent participent régulièrement à des compétitions nationales ou internationales.

La Ville de Montréal reconnaît les rôles et responsabilités dévolus aux clubs sportifs par la « Politique du sport au Québec (1987) » et les soutient dans l'accomplissement de leur mission.

Pour le projet « **Gymnastique Élite** » les entraînements se déroulent au Pavillon La Fontaine. Les athlètes, de niveaux « excellence, élite et relève » identifiés par la fédération, sont sélectionnés en fonction des standards de celle-ci, des résultats aux compétitions ainsi que d'une évaluation des habiletés.

La convention ci-jointe prévoit des conditions en vertu desquelles l'arrondissement versera pour les années 2017 et 2018 une contribution financière annuelle de 33 200 \$ à l'organisme pour soutenir l'offre de service en arrondissement.

L'objet de ce sommaire précise le versement pour l'année 2017. En ce qui concerne 2018, le versement de la contribution financière devra faire l'objet d'approbation subséquente au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le Centre Père Sablon est un membre actif dans le développement de la gymnastique artistique, tant au niveau récréatif qu'élite. De plus, par son offre de service, il apporte une contribution unique puisqu'il est le seul club qui prend en charge les athlètes masculins à Montréal. Qui plus est, lors des Jeux olympiques de Sydney, un athlète du Centre a représenté le Canada. Finalement, il répond adéquatement aux critères qui établissent la qualité des services offerts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier 2017, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme Centre Père Sablon pour le projet « Gymnastique Élite » sera de 33 200 \$, soit 1% des revenus de l'organisme. L'organisme est propriétaire du centre Père Sablon.

Sous réserve de ses disponibilités budgétaires lors de l'adoption du budget 2017 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière seront disponibles au budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social à la DCSLPDS de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'activité «Exploitation des centres communautaires - Activités récréatives».

La contribution financière totale prévue pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, s'élève à 66 400 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Centre Père Sablon entend poursuivre son offre de service en gymnastique artistique. La contribution financière permettra aux jeunes athlètes d'avoir accès à des activités de qualité permettant leur développement à un plus haut niveau et à l'organisme de continuer son implication dans le développement du programme masculin en gymnastique artistique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et se conforme aux modalités prévues au Guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement, annexe 4 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi des conventions

- Dépôt du plan d'action en novembre 2016
- Réalisation et évaluation des programmes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BRUNET, Le Plateau-Mont-Royal
Claude GROULX, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel BRUNET, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estela ESCALONA
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2016-09-19



Dossier # : 1166243003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec Le Centre Le Beau Voyage pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 pour l'animation et la surveillance du JM Court et accorder à cette fin une contribution financière de 18 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION AVEC LE CENTRE LE BEAU VOYAGE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2018 POUR L'ANIMATION ET LA SURVEILLANCE DU JM COURT ET ACCORDER À CETTE FIN UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 18 000 \$ POUR L'ANNÉE 2017, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU que la VILLE est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur le Loisir au Québec;

ATTENDU que l'ORGANISME adhère aux objectifs de la VILLE en matière de loisirs et de développement social;

ATTENDU que le JM Court a pour mission d'offrir aux jeunes de 10 à 20 ans, un lieu de socialisation rassembleur, pacifique et sécuritaire qui favorise le développement de l'estime de soi par le soutien à la pratique de l'activité physique, plus particulièrement le «skateboard»;

ATTENDU que l'ORGANISME s'occupe de l'animation et la coordination des activités du JM Court depuis 2002;

Il est proposé

1- D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Le Centre Le Beau Voyage et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

2- Sous réserve de l'approbation du budget 2017, d'accorder une contribution financière maximale de 18 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 à l'organisme Le Centre Le Beau Voyage;

3- D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-09-22 16:39

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166243003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention avec Le Centre Le Beau Voyage pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 pour l'animation et la surveillance du JM Court et accorder à cette fin une contribution financière de 18 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le projet JM Court est un projet issu de la Table de concertation Jeunesse du Grand Plateau qui a vu le jour en 2002 après la fermeture du Taz Mahal au centre-ville. Le JM Court est demeuré le seul centre intérieur de planche à roulettes près du centre-ville. Depuis 2014, le projet est devenu autonome grâce à une convention de partenariat entre le Centre Le Beau Voyage et l'arrondissement.

La DCSLPDS a récemment actualisé ses programmes en sport et loisir dans le but de rehausser ses attentes en matière d'offre de services et de reddition de compte pour mieux desservir la population. Le total des contributions financières octroyées aux organismes partenaires pour la réalisation de ces différents programmes a été augmenté de 62 800 \$ portant l'enveloppe à 776 000 \$. De plus, une révision des montants alloués par programme et par organisme qui tient davantage compte des priorités d'arrondissement et des fréquentations aux activités a mené à un partage plus équitable de l'enveloppe budgétaire.

Le JM Court résulte d'une collaboration entre l'arrondissement, Le Centre Le Beau Voyage et l'école secondaire Jeanne-Mance. Le Centre Le Beau Voyage, assure la coordination, l'animation et des activités. L'arrondissement fourni l'équipement (modules et rampes). Puis, le projet est hébergé par l'école secondaire Jeanne-Mance.

La mission de l'organisme est cohérente avec la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) telle que définie dans la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif* (Section 1, les fondements, p.4).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 14 250460 - 1^{er} décembre 2014 - Approbation d'un projet de convention avec Le Centre Le Beau Voyage, du janvier 2015 au 31 décembre 2016, pour l'animation et la surveillance du JM Court et octroi d'une contribution financière de 18 000 \$ à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

DESCRIPTION

Le projet JM Court a pour mission d'offrir à la clientèle âgée de 10 à 20 ans, un lieu social rassembleur, pacifique et sécuritaire qui favorise le développement de l'estime de soi par le soutien à la pratique de l'activité physique, plus particulièrement, la planche à roulettes. Aussi, les animateurs du JM Court sont formés pour intervenir auprès des jeunes susceptibles d'avoir des problèmes de consommation ou autres. Ils travaillent également de concert avec d'autres intervenants sociaux.

L'organisme Le Centre Le Beau Voyage souhaite garantir la continuité de l'offre de service au JM Court et propose un plan de développement pour le projet. La convention en pièce jointe établie les modalités et les conditions du versement de la contribution financière de l'arrondissement au financement des activités de l'organisme pour la réalisation de sa programmation et de son plan d'action.

Sous réserve d'autres dispositions de la présente convention, celle-ci prend effet à sa signature par les deux parties et se termine le 31 décembre 2018.

JUSTIFICATION

Le projet est maintenant mature pour franchir un autre seuil de croissance. Le Centre Le Beau Voyage s'est doté d'une police d'assurances lui permettant d'assurer la surveillance des activités. En attribuant le mandat de surveillance des activités à l'organisme, le JM Court pourra augmenter le nombre d'heures d'ouverture, diversifier les services offerts, générer des revenus autonomes, rénover les rampes et construire de nouveaux modules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier 2017, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme Le Centre Le Beau Voyage pour le projet JM Court sera de 18 000 \$, soit 5% des revenus de l'organisme.

Sous réserve de ses disponibilités budgétaires lors de l'adoption du budget 2017 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les crédits nécessaires aux versements de la contribution financière seront disponibles au budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social à la DCSLPDS de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'activité «Exploitation des centres communautaires - Activités récréatives».

La contribution financière totale prévue pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, s'élève à 36 000 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Promouvoir et développer les compétences des jeunes et leur intérêt pour la pratique du sport

- Accueillir les jeunes, être à leur écoute dans une perspective d'intervention sociale et d'accompagnement
- Favoriser la prise en charge individuelle et collective en vue d'améliorer la qualité du milieu de vie
- Permettre un environnement inclusif favorisant le renforcement du tissu social à travers des intérêts communs

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités prévues au Guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement, détaillé à l'annexe 3 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du plan d'action: en novembre 2016

- Application et suivi des conventions en janvier 2017
- Réalisation et évaluation des programmes - dépôt du rapport annuel final: décembre 2017 et décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BRUNET, Le Plateau-Mont-Royal
Claude GROULX, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel BRUNET, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estela ESCALONA
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2016-09-19



Dossier # : 1166229007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la tenue d'un concours par avis public par le Service de la culture pour pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public dans le cadre du réaménagement de la rue Prince-Arthur dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Négocier et conclure des contrats avec les finalistes du concours / Négocier et conclure un contrat avec le lauréat du concours et assurer le suivi de réalisation de l'oeuvre / Autoriser une dépense de 45 990 \$, taxes incluses pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art.

Il est recommandé:

1. d'autoriser, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la tenue d'un concours par avis public par le Service de la culture pour la réalisation d'une oeuvre d'art public sur la rue Prince-Arthur dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
2. de négocier et conclure des contrats avec les finalistes du concours;
3. de négocier et conclure un contrat avec le lauréat du concours et assurer le suivi de réalisation de l'oeuvre;
4. d'autoriser une dépense de 45 990 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-09-29 13:42

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166229007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la tenue d'un concours par avis public par le Service de la culture pour pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public dans le cadre du réaménagement de la rue Prince-Arthur dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Négocier et conclure des contrats avec les finalistes du concours / Négocier et conclure un contrat avec le lauréat du concours et assurer le suivi de réalisation de l'oeuvre / Autoriser une dépense de 45 990 \$, taxes incluses pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art.

CONTENU

CONTEXTE

Désigné legs du Plateau-Mont-Royal pour le 375^e anniversaire de Montréal, le projet de la rue Prince-Arthur Est comprendra la création d'allées le long des bâtiments, l'aménagement d'un espace d'animation, la mise en valeur de la fontaine, le remplacement des lampadaires, l'installation de mobilier urbain, la création de saillies de trottoir aux intersections et la plantation de végétaux. Les coûts des travaux sont évalués à près de 3,8 M\$ et sont financés par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (2,7 M\$) et le Service de la concertation des arrondissements (1,1 M\$) dans le cadre des activités dédiées aux arrondissements pour le 375^e anniversaire de Montréal. Dans ce contexte, nous y avons vu l'occasion d'y intégrer une oeuvre d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Les décisions antérieures pertinentes au projet d'acquisition de l'oeuvre :

CA16 25 0265 - Octroyer un contrat de 3 286 014,82 \$, taxes et contingences incluses, à la firme « Ramcor Construction Inc. », pour les travaux de voirie, d'éclairage et d'aménagement de la rue Prince-Arthur Est entre le boulevard St-Laurent et l'avenue Laval dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du Programme de réfection routière artériel et autoriser une dépense totale à cette fin de 3 837 014,82 \$ incluant des incidences au montant de 551 000,00 \$. Appel d'offres public : DDTTP54-16-02 (Cinq (5) soumissionnaires)

CA16 25 0105 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux sur la rue Prince-Arthur Est.

CM15 0332 - Accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1154073001).

CE15 0670 - Approuver les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant.

DESCRIPTION

L'espace retenu pour l'œuvre d'art est situé sur la rue Prince-Arthur, à proximité du boulevard Saint-Laurent. L'œuvre sera de nature sculpturale ou installative et pourra être composée d'un ou plusieurs éléments. L'œuvre sera un repère visuel à l'échelle du lieu qui contribuera à marquer l'entrée de la rue Prince-Arthur. L'œuvre contribuera à la qualité de vie suggérée par la rue nouvellement aménagée, animée et verdie et pourrait faire écho à la richesse de la diversité culturelle du quartier.

Le Bureau d'art public tiendra un concours par avis public destiné aux artistes professionnels québécois conformément au Règlement et programme du concours pour une oeuvre d'art sur la rue Prince-Arthur dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Le processus de sélection du projet se tiendra en deux étapes. À la première étape, un jury sélectionnera quatre artistes finalistes qui seront invités à produire un concept d'œuvre d'art et à le présenter sous la forme d'une maquette et de montages photographiques. À la deuxième étape, le jury recommandera un projet lauréat.

Le jury, mis en place spécifiquement pour ce concours, réunira;

- un représentant de la Direction de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;
- l'architecte paysagiste chargé de la conception de l'aménagement de la rue Prince-Arthur);
- trois spécialistes en arts visuels (conservateurs, critiques d'art, commissaires indépendants, muséologues, professeurs) ayant une connaissance des arts visuels;
- un représentant des citoyens;
- un représentant du Service de la culture.

Le budget de réalisation de l'œuvre d'art a été fixé à 340 000 \$, avant taxes, auquel s'ajoute un montant de 20 000 \$, plus taxes, pour les contingences. Un montant d'incidences de 40 000 \$, avant taxes, s'ajoute; il comprend notamment les frais de concours soit les honoraires des membres du jury et les honoraires des finalistes pour la préparation de leur proposition d'œuvre d'art.

L'intégration d'une oeuvre d'art et le processus inhérent requiert une expertise que l'on ne détient pas en arrondissement. C'est pourquoi nous autorisons, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Bureau d'art public du Service de la culture pour la tenue d'un concours pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal confie le mandat au Bureau d'art public de la Direction du développement culturel de tenir le concours, négocier, conclure le contrat et faire le suivi de la réalisation de l'oeuvre.

Le concours s'inscrit dans une démarche qui vise à enrichir la collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal, à promouvoir la qualité des interventions qui sont réalisées en milieu urbain et à développer le sens critique du public. Pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, on vise à faire de l'art public l'élément identitaire d'une entrée de rue

importante. Il s'agit d'une occasion unique de marquer le territoire par une image forte démontrant la vitalité d'un arrondissement qui se démarque comme haut lieu de créativité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximum du contrat de 45 990,00 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Cette dépense a déjà fait l'objet d'une autorisation au sommaire 1165091003, sous la résolution CA16 25 0265.

Voir l'intervention "Le Plateau-Mont-Royal - Certification de fonds".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action n° 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement ne possède pas les compétences pour mener un processus de concours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annonce sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement. L'information sera également diffusée dans l'infolettre et les médias sociaux de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Annnonce du concours par avis public : 7 octobre 2016
Date limite de dépôt des candidatures : 4 novembre 2016
Rencontre du jury pour le choix des 4 finalistes : 11 novembre 2016
Rencontre d'information avec les artistes retenus
et signature du contrat-maquette : 18 novembre 2016
Dépôt du matériel de prestation : 21 décembre 2016
Rencontre du comité technique : 9 janvier 2017
Rencontre du jury pour la sélection du concept lauréat : 13 janvier 2017
Octroi de contrat à l'artiste lauréat au conseil d'arrondissement : 6 février 2017
Installation prévue : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michèle PICARD, Service de la culture

Lecture :

Michèle PICARD, 28 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne OLIVIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-23

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice



Dossier # : 1166229008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une contribution financière de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à la Galerie B-312 pour le projet artistique temporaire intitulé « La croix du mont Royal » qui aura lieu au parc Jeanne-Mance, du 14 octobre au 19 décembre 2016

ATTENDU QUE l'ARRONDISSEMENT s'est doté d'un plan d'action culturel 2015-2017 et que l'objet de ce sommaire servira à réaliser plusieurs actions ;
La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 10 000 \$, TOUTES TAXES INCLUSES, À LA GALERIE B-312 POUR LE PROJET ARTISTIQUE TEMPORAIRE INTITULÉ "LA CROIX DU MONT ROYAL" QUI AURA LIEU AU PARC JEANNE-MANCE, DU 14 OCTOBRE AU 19 DÉCEMBRE 2016

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 000,00 \$, taxes incluses, représentant la contribution financière à la Galerie B-312 pour le projet artistique temporaire intitulé « La croix du mont Royal » qui aura lieu au parc Jeanne-Mance, du 14 octobre au 19 décembre 2016 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
3. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Galerie B-312 et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-09-29 16:36

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166229008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une contribution financière de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à la Galerie B-312 pour le projet artistique temporaire intitulé « La croix du mont Royal » qui aura lieu au parc Jeanne-Mance, du 14 octobre au 19 décembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

Invitée à présenter une rétrospective des œuvres de Pierre Ayot à la BANQ, Madeleine Forcier, veuve de Pierre Ayot, en a confié le commissariat à Nicolas Mavrikakis. Cette rétrospective majeure sur Pierre Ayot coïncide avec les quarante ans de l'événement *Corridart* , un projet d'art public pensé en vue des Jeux olympiques de Montréal, tenus en 1976. Dans le cadre de cet événement, l'œuvre d'art intitulée *La croix du mont Royal* avait été démantelée avant même l'ouverture officielle des Jeux, sous l'ordre du maire Jean Drapeau.

À même son travail de commissaire, Nicolas Mavrikakis propose de reconstruire cette œuvre magistrale aux abords du mont Royal. Cette idée a emballé la Galerie B-312 qui a décidé de participer à sa mise en œuvre. Une réplique de l'œuvre *La croix du mont Royal*, à échelle réduite, sera réinterprétée aux abords du mont Royal du 14 octobre au 19 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Aux abords du mont Royal, l'œuvre d'art intitulée *La croix du mont Royal* , sera réinterprétée. Il s'agit d'une réplique de cette œuvre qui est à échelle réduite (44 pieds de long par 20 pieds de haut et 4 pieds de large). Cette œuvre historique et mythique d'Ayot sera installée dans un des espaces attenants à l'avenue des Pins et l'avenue du Parc. Le ministère de la Culture et des Communications a émis une autorisation en vertu de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel quant à l'« installation temporaire d'une oeuvre d'art dans le parc Jeanne-Mance, aux abords du mur des Hospitalières sur l'avenue des Pins au

coin de l'avenue du Parc. Le permis requis pour l'occupation temporaire du domaine public a aussi été émis par l'arrondissement. Ce projet a reçu l'appui du Conseil des arts de Montréal accompagné d'une aide financière de 5 000 \$. Il y a également en cours une campagne de sociofinancement.

JUSTIFICATION

La contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal permet de finaliser le montage financier du projet de *La croix du mont Royal*.

De plus, la tenue de ce projet artistique temporaire vient soutenir plusieurs actions du Plan d'action culturel 2015-2017 du Plateau-Mont-Royal en présentant une offre culturelle de proximité hors les murs, sur le domaine public, ajoutant ainsi à la qualité de vie des citoyens :

- Action 1.2.6-A Saisir les occasions d'intégrer des interventions artistiques sur le domaine public;
- Action 2.3.3-C Offrir des occasions de rencontres avec l'histoire (Corridart 1976);
- Action 3.2.1-B Soutenir le milieu artistique professionnel- Offrir un accompagnement aux artistes et aux créateurs pour la réalisation de projets complexes;
- Action 3.4.1 Assurer la présence des artistes, compagnies et organismes de l'arrondissement dans l'offre culturelle de l'arrondissement (artiste du Plateau).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention - Le Plateau-Mont-Royal - Certification de fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet nous permet de contribuer aux objectifs du Plan local de développement durable (PLDD) de l'arrondissement. En effet, ce projet permet de poursuivre nos engagements liés à l'action 10 de l'orientation 2 : Assurer la qualité des milieux de vie : en diversifiant l'offre culturelle.

De plus, le pilier social du développement durable est fortement représenté dans le cadre de ce projet favorisant ainsi le partenariat avec un OBNL, l'accès à la culture et le réseautage social autour de l'événement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet ne peut être réalisé sans une contribution de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annonce a fait l'objet d'un communiqué le 26 septembre dernier et a été diffusée dans les médias sociaux et l'infolettre.

La décision sera aussi mentionnée dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne OLIVIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

Le : 2016-09-26



Dossier # : 1163945048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1000 \$ à la Fondation santé et mieux-être Jeanne-Mance pour le programme « Bien dans mes baskets » offert à l'école secondaire Jeanne-Mance. Un programme qui contribue à valoriser la persévérance scolaire et l'acquisition de saines habitudes de vie auprès d'élèves issus de milieux défavorisés.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 1000 \$ à la Fondation santé et mieux-être Jeanne-Mance pour le programme « Bien dans mes baskets » offert à l'école secondaire Jeanne-Mance. Un programme qui contribue à valoriser la persévérance scolaire et l'acquisition de saines habitudes de vie auprès d'élèves issus de milieux défavorisés.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2016-09-23 10:44

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945048**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1000 \$ à la Fondation santé et mieux-être Jeanne-Mance pour le programme « Bien dans mes baskets » offert à l'école secondaire Jeanne-Mance. Un programme qui contribue à valoriser la persévérance scolaire et l'acquisition de saines habitudes de vie auprès d'élèves issus de milieux défavorisés.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 1000 \$ à la Fondation santé et mieux-être Jeanne-Mance pour le programme « Bien dans mes baskets » offert à l'école secondaire Jeanne-Mance. Un programme qui contribue à valoriser la persévérance scolaire et l'acquisition de saines habitudes de vie auprès d'élèves issus de milieux défavorisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-21

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1163945046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 400 \$ à Quatrouvailles afin de permettre aux jeunes de moins de 17 ans d'assister gratuitement aux 4 concerts offerts par Quatrouvailles durant la saison 2016-2017.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 400 \$ à Quatrouvailles afin de permettre aux jeunes de moins de 17 ans d'assister gratuitement aux 4 concerts offerts par Quatrouvailles durant la saison 2016-2017.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2016-09-23 10:45

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945046**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 400 \$ à Quatrouvailles afin de permettre aux jeunes de moins de 17 ans d'assister gratuitement aux 4 concerts offerts par Quatrouvailles durant la saison 2016-2017.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 400 \$ à Quatrouvailles afin de permettre aux jeunes de moins de 17 ans d'assister gratuitement aux 4 concerts offerts par Quatrouvailles durant la saison 2016-2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-21

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1163945047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 150 \$ à CDC - Action solidarité Grand Plateau pour la réalisation du bottin des ressources communautaires qui ont pignon sur rue dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, un outil fort utilitaire pour l'ensemble des citoyens.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 150 \$ à CDC - Action solidarité Grand Plateau pour la réalisation du bottin des ressources communautaires qui ont pignon sur rue dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, un outil fort utilitaire pour l'ensemble des citoyens.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2016-09-23 11:03

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945047**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 150 \$ à CDC - Action solidarité Grand Plateau pour la réalisation du bottin des ressources communautaires qui ont pignon sur rue dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, un outil fort utilitaire pour l'ensemble des citoyens.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 150 \$ à CDC - Action solidarité Grand Plateau pour la réalisation du bottin des ressources communautaires qui ont pignon sur rue dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, un outil fort utilitaire pour l'ensemble des citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-21

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1160482008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de l'offre du conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 1 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1er octobre 2016 et le 1er mars 2017.

Il est recommandé:

D'accepter l'offre du conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 1 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1er octobre 2016 et le 1er mars 2017.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2016-09-20 17:26

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1160482008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de l'offre du conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 1 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1er octobre 2016 et le 1er mars 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de la ville s'est déclaré compétent à sa séance du 22 août 2016 à l'égard de tous les arrondissements, pour une période de 2 ans, afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal. Lors de cette séance, le conseil de la ville a annoncé également la présentation, à une séance subséquente, d'un Règlement sur le contrôle des animaux ainsi qu'un Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002). Par cette déclaration de compétence et la modification au Règlement de délégation 02-002, les arrondissements de la Ville de Montréal demeurent compétents pour appliquer le Règlement sur le contrôle des animaux à être adopté par le conseil de la ville.

Le projet de règlement sur le contrôle des animaux reprend plusieurs articles des règlements d'arrondissement présentement en vigueur et il prévoit de nouvelles règles visant à accroître le contrôle des chiens, notamment ceux définis comme étant "de type Pit bull". Des permis spéciaux de garde des chiens de type Pit bull seront délivrés sous certaines conditions et nécessiteront la fourniture, par leur gardien, de plusieurs preuves. Certaines d'entre elles seront exigées dès la demande d'un tel permis, qui devra être faite entre l'entrée en vigueur du règlement et le 31 décembre 2016, alors que d'autres pourront suivre, au plus tard le 1er mars 2017, pour la délivrance du permis spécial. Afin d'offrir à tous les citoyens montréalais propriétaires d'un chien de type Pit bull un service uniforme et d'obtenir l'encadrement désiré de ces chiens, il est requis d'accepter l'offre du conseil de la Ville de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull.

Le présent sommaire vise donc l'adoption d'une résolution visant l'acceptation de l'offre de service du Service de la concertation des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 16 0964 - Déclarer le conseil de la ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres

animaux domestiques, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

CM 16 0976 - Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

CM 16-0970 - Avis de motion - Règlement sur le contrôle des animaux et Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

GDD 1165086005 – Séance visée : Conseil municipal du 26 septembre 2016 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1er octobre 2016 et le 1er mars 2017.

DESCRIPTION

Suivant la déclaration de compétence du conseil de la ville en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, chaque arrondissement demeure compétent pour l'application du Règlement sur le contrôle des animaux.

Toutefois, le transfert de la responsabilité de la délivrance des permis spéciaux de garde de chien de type Pit bull de l'arrondissement vers le Service de la concertation des arrondissements doit passer par l'acceptation de l'arrondissement à l'offre de services du conseil de la ville, conformément à l'article 85 alinéa 1 de la Charte de la Ville de Montréal.

Les conditions à remplir par les citoyens qui désirent conserver un chien de type Pit bull sont multiples, complexes à évaluer et demanderont un suivi jusqu'au 1^{er} mars 2017.

L'offre de service déposée par le Service de la concertation des arrondissements inclut les tâches suivantes :

- Présence d'un préposé à la patrouille animale ou canine dans les bureaux accès Montréal de l'arrondissement selon un calendrier établi afin de recevoir les citoyens, de prendre leur demande et de répondre à leurs questions.
- Commander et remettre les médailles pour les chiens de type Pit bull.
- Effectuer un suivi des documents manquants jusqu'au 1^{er} mars.

JUSTIFICATION

Accepter cette offre permet de contribuer à un service d'enregistrement pour les chiens de type Pit bull uniforme pour tous les citoyens de Montréal et ainsi, accroître le taux d'enregistrement.

Les ressources, le soutien et l'expertise de la Division soutien aux projets et programmes du Service de la concertation des arrondissements sont requises en raison de la complexité des demandes, ainsi que du suivi des documents obligatoires que les citoyens devront remettre avant le 1^{er} mars 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires pour réaliser toutes les opérations de délivrance des permis spéciaux de garde de chien de type Pit bull découlant de l'offre de service sont assumées par le Service de la concertation des arrondissements..

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise ne s'applique pas dans le cadre du Règlement sur le contrôle des animaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par l'acceptation de cette offre de services du conseil de la ville, les arrondissements s'assurent de bénéficier de ces services jusqu'au 1^{er} mars 2017.

L'acceptation de cette offre de service est essentielle afin d'assurer la délivrance des permis spéciaux de garde de chien de type Pit bull de façon uniforme. Sans l'adoption de cette résolution, l'arrondissement aura la responsabilité de dédier des ressources afin d'émettre lesdits permis spéciaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de sensibilisation au nouveau règlement sera développée en accord avec le Service des communications.

L'arrondissement relaiera la campagne de sensibilisation au nouveau Règlement du Service des communications et l'horaire pour l'émission des permis spéciaux du Service de concertation des arrondissements via ses outils actuels de communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur du Règlement sur le contrôle des animaux : 3 octobre 2016

Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement : séance du 3 octobre 2016.

Suite à la résolution du conseil d'arrondissement : début de l'émission des permis spéciaux de garde de chien de type Pit bull par le SCA..

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie MILLETTE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Julie MILLETTE, 20 septembre 2016

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les
citoyens, des Communications et du Greffe



Dossier # : 1163842012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 aout 2016.

De prendre acte du dépôt de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 août 2016. Conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2016-09-16 11:50

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1163842012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 aout 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabell ROSS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-09-16

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les
citoyens des Communications et du Greffe

**Dossier # : 1162671008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Programmation d'événements publics

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
ORDONNANCES - PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS

ATTENDU QUE les organismes promoteurs s'engagent à respecter les clauses relatives à l'émission d'un permis d'utilisation d'espace vert incluant la propreté des lieux, le respect de la faune et de la flore ainsi que le respect de la circulation piétonnière et des autres activités environnantes;

Il est proposé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5. D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;

6. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier:
7. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. chapitre P-12.2, article 7) de l'ancienne Ville de Montréal, une ordonnance permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée, pour chaque événement identifié au présent dossier.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-09-22 10:59

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1162671008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Programmation d'événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements. En 2015, près de 220 événements se sont tenus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les événements sont de différentes catégories; outre les collectes de fonds, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, multiculturelle, civique, commémorative ou festive. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sont d'ampleur locale ou municipale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues, d'un circuit ou bien d'une combinaison telle que l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Nous présentons pour approbation la programmation d'événements publics. Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièce jointe et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c. O-0.1, article 22.6;*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1;*
- *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c.p.-12.2, article 7.*

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils

contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial; ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : l'utilisation d'appareils sonores permettant aux organisateurs de s'adresser aux personnes sur le site lors d'événements extérieurs doit faire l'objet d'une autorisation au préalable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diversité et le dynamisme culturel proposés par les événements publics contribuent à une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Certains événements ont un impact important sur la vie de quartier, nous n'avons qu'à penser aux activités reliées aux fêtes religieuses de certaines communautés. Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une *Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public* sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera transmis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier et/ou les feuillets paroissiaux. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie SAINDON
Agent (e) de projets

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2016-09-16



Dossier # : 1166622005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 2016-12 modifiant le règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (2012-10)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
RÈGLEMENT 2016-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS (2012-10)

VU les articles 291, 291.1 et le 5^e paragraphe de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ chapitre C-24.2);

VU les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ chapitre C-11.4);

VU le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

ATTENDU QUE l'arrondissement doit permettre la collecte des matières résiduelles dans certaines ruelles,

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite limiter les nuisances sonores nocturnes pour la qualité de vie de ses résidents.

Il est recommandé :

De donner avis de motion à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, en vue d'adopter le Règlement (2016-12) modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (2012-10)

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-09-23 11:05

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166622005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 2016-12 modifiant le règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (2012-10)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de l'adoption d'un règlement du conseil de la Ville relatif aux services de collecte des matières résiduelles, certains règlements d'arrondissements seront abrogés et remplacés.

C'est le cas pour le Règlement sur le service des collectes à l'égard du territoire du Plateau-Mont-Royal (2011-12).

Les spécificités opérationnelles de l'arrondissement en matière d'horaires, de secteurs et de journées de collectes demeureront cependant inchangées et feront l'objet d'une ordonnance du comité exécutif de la Ville. Cependant, le règlement refondu ne prendra pas en compte les spécificités territoriales concernant les nuisances sonores.

Notre arrondissement encadre actuellement, et par le biais du Règlement sur les services de collectes à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12), l'interdiction pour les entreprises privées de collecter les conteneurs à déchets dans certaines ruelles de l'arrondissement entre 21 h et 8 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0985 : Adoption - Règlement sur les services de collectes - GDD : 1166717001

DESCRIPTION

Les articles ajoutés, dans le règlement actuellement en vigueur, permettent d'interdire la circulation des camions ou des véhicules outils conçus pour effectuer la collecte et le transport des ordures entre 21 h et 8 h sur les rues et ruelles concernées. La peine applicable à l'infraction est prévue au *Code de la sécurité routière* (article 315.2).

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite minimiser le bruit la nuit afin de garantir une certaine quiétude aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La modification réglementaire nous permettra de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD)
En effet, cette modification permettra de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels, action 11 : Apaiser la circulation

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette modification réglementaire permet de limiter les nuisances sonores au cours de la nuit dans les quartiers résidentiels et de ne pas détériorer la qualité de vie des résidents. Les sanctions pénales seront appliquées par le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le règlement mis à jour sera disponible sur le site de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : CA du 3 octobre 2016
Adoption : CA du 7 novembre 2016
Entrée en vigueur : L'entrée en vigueur de ce règlement est subordonnée à l'approbation du ministre des Transports en application des articles 291 et 627 du CSR.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maureen WILHELM-BLANC
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-09

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1166622001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Règlement 2016-01 modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
RÈGLEMENT 2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M. c.O-0.1)

Vu l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

Vu les articles 136 et 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir son territoire propre en tout temps;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit permettre aux commerçants qui génèrent un volume de déchets au delà des quantités permises pour la collecte effectuée par la Ville, une solution alternative.

Il est recommandé :

De donner avis de motion à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, en vue d'adopter le *Règlement (2016-01) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1)*

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-08-17 07:44

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166622001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Règlement 2016-01 modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de l'adoption d'un règlement du conseil de la Ville relatif aux services de collecte des matières résiduelles, certains règlements d'arrondissements seront abrogés et remplacés.

C'est le cas pour le Règlement sur le service des collectes à l'égard du territoire du Plateau-Mont-Royal (2011-12).

Les spécificités opérationnelles de l'arrondissement en terme d'horaire, de secteurs et de journées de collectes demeureront cependant inchangées et feront l'objet d'une ordonnance du comité exécutif de la Ville. Cependant, tel que confirmé dans une note, le règlement refondu ne prendra pas en compte l'occupation du domaine public.

Notre arrondissement encadre actuellement, et par le biais du Règlement sur les services de collectes à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12), l'occupation du domaine public afin de permettre aux commerçants qui génèrent un volume important de déchets, collectés par une entreprise privée, de laisser en tout temps des conteneurs sur le domaine public moyennant un coût annuel.

Afin de poursuivre les opérations sur notre territoire telles quelles et afin que les pratiques actuelles demeurent encadrées, nous devons modifier le règlement sur l'occupation du domaine public en ce sens, afin d'y intégrer les dispositions qui se trouvaient dans le Règlement 2011-12.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0793 : Avis de motion - Règlement sur les services de collecte. GDD : 1166717001

CA 15 2500144 : Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2015-22) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse et d'un placottoire. GDD : 1156749002

CA 15 250083 : Règlement (2015-01) modifiant le Règlement sur les services de collectes à

l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12) , le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2008-15) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – exercice financier 2015 (2014-19) GDD : 1156622002

DESCRIPTION

Les articles ajoutés dans le règlement actuellement en vigueur permettent de spécifier :

- les conditions d'installation des contenants sur le domaine public;
- les dimensions, volumes et types de contenants autorisés;
- les modalités d'obtention du permis annuel.

Le prix du permis est fixé annuellement et est intégré dans le règlement sur les tarifs.

JUSTIFICATION

L'arrondissement doit maintenir son territoire propre en tout temps.

L'arrondissement doit permettre aux commerçants qui génèrent un volume de déchets au delà des quantités permises pour la collecte effectuée par la Ville, une solution alternative.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les permis d'occupation du domaine public par des conteneurs à déchets rapportent en moyenne 55 000 \$ à l'arrondissement chaque année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La modification réglementaire nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD)

En effet, la modification permet de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 3 : Pratiquer une gestion responsable des ressources, action 16. Implanter des mesures de récupération et de valorisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette modification réglementaire permet de garder le contrôle sur la gestion des bacs entreposés en ruelle et ainsi de contribuer à la propreté de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le règlement mis à jour sera disponible sur le site de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : CA du 6 septembre 2016

Adoption : CA du 3 octobre 2016

Entrée en vigueur : Lors de la publication après l'adoption par le CA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie FORTIER, Service des affaires juridiques

Lecture :

Julie FORTIER, 22 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maureen WILHELM-BLANC
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-17

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1166622004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement 2016-09 abrogeant le règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ADOPTER LE RÈGLEMENT 2016-09 ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE COLLECTE À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2011-12)

Vu l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

Vu les articles 136 et 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

ATTENDU QUE les dispositions relatives aux collectes de matières résiduelles en lien avec les compétences du conseil de Ville ainsi que les dispositions spécifiques à notre territoire sont intégrées à de nouveaux règlements;

Il est recommandé :

De donner avis de motion à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, en vue d'adopter le *Règlement (2016-09)* abrogeant le règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire du Plateau-Mont-Royal (2011-12).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-08-17 07:46

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166622004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement 2016-09 abrogeant le règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de l'adoption d'un règlement du conseil de Ville relatif aux services de collecte des matières résiduelles, celui ci, abroge à son article 20, tous les règlements d'arrondissement relatifs aux services de collecte et contenant les dispositions en lien avec une compétence du conseil de ville, à savoir l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

Les autres dispositions qui ne relèvent que de l'arrondissement demeurent en vigueur tant et aussi longtemps qu'elles ne sont pas abrogées par le conseil d'arrondissement.

Les dispositions spécifiques relatives à l'occupation du domaine public par des conteneurs font l'objet d'un autre sommaire décisionnel identifié sous le numéro 1166622001 afin de les intégrer au Règlement 2016-01 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M c. O-0.1).

Puisque toutes les dispositions en lien avec les compétences du conseil de Ville ainsi que les dispositions spécifiques à notre territoire sont intégrées à de nouveaux règlements, nous recommandons d'abroger le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0793 : Avis de motion - Règlement sur les services de collecte. GDD : 1166717001
CA 15 250083 : Règlement (2015-01) modifiant le Règlement sur les services de collectes à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12) , le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2008-15) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – exercice financier 2015 (2014-19) GDD : 1156622002

DESCRIPTION

Abroger le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12)

JUSTIFICATION

Puisque toutes les dispositions en lien avec les compétences du conseil de ville ainsi que les dispositions spécifiques à notre territoire sont intégrées à de nouveaux règlements, nous recommandons d'abroger le règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le site internet sera mis à jour avec les nouveaux règlements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 6 septembre 2016

Adoption : 3 octobre 2016

Entrée en vigueur : Lors de la publication, suite à l'adoption par le CA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maureen WILHELM-BLANC
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-11

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1163172004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2016-10) - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M.,c.C-4.1) afin de permettre au conseil d'arrondissement de réserver des espaces de stationnement aux véhicules électriques en recharge

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ADOPTION DU RÈGLEMENT (2016-10) - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M.,C.C-4.1) AFIN DE PERMETTRE AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RÉSERVER DES ESPACES DE STATIONNEMENT AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN RECHARGE.

Vu les articles 130 et 142 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Vu l'article 2 du *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055);

ATTENDU QUE cette modification réglementaire nous permettra de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable;

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du Règlement 2016-10 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1);
D'adopter le Règlement (2016-10) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-08-17 08:48

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1163172004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2016-10) - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M.,c.C-4.1) afin de permettre au conseil d'arrondissement de réserver des espaces de stationnement aux véhicules électriques en recharge

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports et en cohérence avec son orientation de développement durable en matière des transports, la Ville de Montréal procédera à partir de l'automne 2016 à un déploiement graduel de bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire. À cet effet, des espaces de stationnement doivent être réservés aux véhicules électriques en recharge. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal veut encourager l'utilisation des véhicules électriques sur son territoire et dans cette perspective, un règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M.,C-4.1) doit être adopté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La modification proposée vise à permettre au conseil d'arrondissement, par résolution, de réserver des espaces de stationnement aux véhicules électriques en recharge. Il est proposé de modifier le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) comme suit :

Dans la **SECTION III du chapitre 1**

- Modifier le paragraphe 8° de l'article 4 par l'insertion, entre les mots « diplomatiques » et « les bicyclettes », des mots « les véhicules électriques en recharge ».

JUSTIFICATION

Les espaces de stationnement avec borne de recharge seront réservés uniquement aux véhicules électriques en recharge. Ces véhicules électriques devront toutefois être branchés à une borne de recharge afin de bénéficier de l'espace de stationnement réservé. Cette modification s'inscrit dans le plan de développement durable de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette modification réglementaire nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD). En effet, ceci nous permettra de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 1: Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre, action 5 encourager l'électrification des transports. Cette modification réglementaire a pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion donné à la séance ordinaire du mardi 6 septembre 2016
Adoption du règlement 2016-10 lors d'une séance subséquente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT
Chef de section circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2016-08-12

**Dossier # : 1165924002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1) et abrogeant le Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - 2016-11

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., c. P-1) ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR L'EXPOSITION ET LA VENTE D'ŒUVRES ARTISANALES, PICTURALES OU GRAPHIQUES SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., c. E-7.1) À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2016-11).

VU le sous-paragraphe d) du paragraphe 1^o de l'article 1 du *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement* (02-002).

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est.

CONSIDÉRANT que l'exposition, la réalisation et la vente d'œuvres artisanales sur le domaine public sont uniquement autorisées sur la rue Prince-Arthur Est.

CONSIDÉRANT la tenue d'activités du 375^e anniversaire de Montréal sur la rue Prince-Arthur Est en 2017.

CONSIDÉRANT l'animation prévue pour l'espace multifonctionnel de la rue Prince-Arthur Est en 2017.

CONSIDÉRANT que l'arrondissement souhaite voir la synergie de la rue à la suite du réaménagement avant de réserver des emplacements aux artistes et artisans.

Il est recommandé :

DE donner avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera présenté pour adoption le règlement 2016-11 intitulé Règlement modifiant le

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1) et abrogeant le Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-08-29 13:38

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1165924002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1) et abrogeant le Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - 2016-11

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du *Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public* (R.R.V.M., c. E-7.1), l'occupation du domaine public à des fins de réalisation, d'exposition et de vente d'œuvres artisanales est autorisée. Sur le Plateau-Mont-Royal, les 20 emplacements réservés aux artistes et artisans sont tous sur la rue Prince-Arthur Est. À la suite d'un processus d'évaluation des œuvres, chacun des sites est attribué et l'exploitant est le seul à pouvoir l'occuper pour une année. Malgré la forte circulation piétonne sur cette rue, les espaces sont peu convoités puisqu'en 2016 seulement un portraitiste et un musicien ambulant ont réservé l'un des emplacements alors qu'en 2015 aucun site n'a été réclamé.

Au cours des prochains mois, la rue Prince-Arthur Est sera toutefois entièrement réaménagée pour lui redonner son dynamisme et son pouvoir d'attraction. Le nouveau concept prévoit l'aménagement de corridors de déambulation longeant les bâtiments, la relocalisation des terrasses au centre de la rue, la plantation de végétaux et l'aménagement d'un espace multifonctionnel.

Après les travaux, l'arrondissement prendra en charge l'animation de cet espace public. En plus, de la multitude d'événements qui y seront organisés dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal, la Direction culture, sports, loisirs, parcs et développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prépare une programmation culturelle diversifiée pour l'espace polyvalent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Considérant le nombre d'activités et le nouveau partage de l'espace public, la réalisation, l'exposition et la vente d'œuvres artisanales seront interdites sur la rue Prince-Arthur Est. L'arrondissement profitera de l'été 2017 pour analyser l'occupation de l'espace par les citoyens et les commerçants et ainsi déterminer s'il est souhaitable de réintégrer les

activités artisanales sur le domaine public

Du même coup, l'arrondissement souhaite préciser qu'il est interdit d'exercer l'activité de musicien ambulant, de bateleur, de sculpteur de ballons, de maquilleur artistique et de tresseur de cheveux sur le domaine public, sauf si le conseil d'arrondissement l'autorise par ordonnance à l'occasion d'événements.

Pour ce faire, il est proposé de :

- Modifier les articles 7.1 et 7.2 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- Abroger l'ordonnance relative aux activités des amuseurs publics du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- Abroger le *Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public* (R.R.V.M., c. E-7.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

- Analyser la synergie de la rue Prince-Arthur Est à la suite du réaménagement avant de réserver des emplacements à des artistes et des artisans;
- Autoriser la présence de musiciens ambulants ou d'amuseurs publics seulement par ordonnance lors d'événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2017, plutôt que de réserver une portion de la rue Prince-Arthur Est à un artiste ou un artisan, l'arrondissement souhaite mettre en place une programmation culturelle diversifiée sur un espace multifonctionnel pour animer et relancer le développement de ce lieu de destination.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Conseil d'arrondissement du 6 septembre 2016.

Adoption du Règlement 2016-11 : Conseil d'arrondissement du 3 octobre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LEMIEUX
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Simon LEMIEUX
Conseiller(ere) en aménagement

Le : 2016-08-22



Dossier # : 1164440002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser, pour le bâtiment situé au 4240, De Bordeaux (école Jeanne-Mance), le remplacement des fenêtres, de certaines portes, et l'installation de grillages devant les fenêtres du rez-de-chaussée, non conformes et dérogeant à la règle de conservation des composantes architecturales d'origine.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER, POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 4240, DE BORDEAUX (ÉCOLE JEANNE-MANCE), LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES, DE CERTAINES PORTES, ET L'INSTALLATION DE GRILLAGES DEVANT LES FENÊTRES DU REZ-DE-CHAUSSÉE, NON CONFORMES ET DÉROGEANT À L'APPARENCE D'ORIGINE.

ATTENDU QUE les fenêtres d'origines existantes sont désuètes, doivent être remplacées et ne répondent plus aux exigences les plus récentes en matière d'efficacité énergétique, d'autant plus que plusieurs ne sont plus ouvrantes;

ATTENDU QUE les derniers modèles existants sur le marché en matière de fenêtres coulissantes ne sont pas les plus performants ni les plus sécuritaires, de surcroît pour une école, car il existe un risque élevé de chutes des occupants, des volets eux-mêmes, et ce type de fenêtres ne comporte qu'une faible résistance à l'intrusion;

ATTENDU QUE les nouvelles fenêtres à soufflet proposées sont plus efficaces en matière d'efficacité énergétique, sont plus faciles et sécuritaires à manipuler et plus résistantes aux intrusions;

ATTENDU QUE la proposition soumise s'intègre à l'architecture de l'immeuble, car les portes et fenêtres proposées sont très similaires aux existantes. Elles possèdent les mêmes subdivisions, hormis pour quelques fenêtres trop grandes verticalement et pour lesquelles une subdivision a été ajoutée, mais celles-ci s'harmonisent néanmoins aux autres fenêtres remplacées;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions, à la présente demande lors de sa séance du 26 juillet 2016.

Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), pour le bâtiment situé au 4240, De Bordeaux (école Jeanne-Mance), le remplacement des fenêtres, de certaines portes, et l'installation de grillages devant les fenêtres du rez-de-chaussée, non conformes et dérogeant à la règle de conservation des composantes architecturales d'origine, prescrite aux articles 54, 58 et 80 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- Que les persiennes de ventilation soient localisées du côté est du bâtiment au niveau du sous-sol et que celles-ci et leurs cadrages soient en aluminium anodisé de couleur noire;
- Que les nouvelles fenêtres soient de type fixe et ouvrant à soufflet, qu'elles reprennent la modénature des fenêtres originales existantes, à l'exception des fenêtres étroites et hautes de type F.2 des plans soumis, trop grandes verticalement et qui seront munies d'une subdivision additionnelle dans leur partie inférieure;
- Que les fenêtres soient du même matériau et d'une couleur similaire aux originales, soit en aluminium anodisé peint couleur brun « bronze léger »;
- Que les portes désuètes soient remplacées à l'identique et peintes d'une couleur similaire aux originales, soit brun « bronze léger ». Que seulement les quatre ensembles de portes prévus soient légèrement modifiés en largeur pour les rendre conformes aux nouvelles normes d'accessibilité;
- Que seules les fenêtres du rez-de-chaussée soient protégées par des grilles architecturales en acier prépeint couleur taupe. Que ces grilles soient fixées dans des cadres en sections, et que chacune d'elles soit faite de caillebotis du modèle « Omega 10 » de la compagnie Omega. Que le tout soit conçu de façon à respecter la modulation des séparations horizontales et verticales des nouvelles fenêtres;
- Qu'une solution de verdissement soit développée près de l'entrée des élèves vers la rue Rachel qui sera réaménagée pour l'adapter pour l'accessibilité universelle;
- Qu'en plus des plans d'exécution signés et scellés de l'architecte, des plans signés et scellés d'un architecte paysagiste relatifs à la solution de verdissement précitée soient également déposés lors de la demande de permis.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) au mardi 27 septembre 2016 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-08-12 15:02

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1164440002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser, pour le bâtiment situé au 4240, De Bordeaux (école Jeanne-Mance), le remplacement des fenêtres, de certaines portes, et l'installation de grillages devant les fenêtres du rez-de-chaussée, non conformes et dérogeant à la règle de conservation des composantes architecturales d'origine.

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 mai 2016, suite aux résultats favorables de l'étude préliminaire transmis au requérant le 31 mars 2016, une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été déposée pour le remplacement des fenêtres et de certaines portes par un modèle différent de celui d'origine et l'installation de nouveaux grillages devant les fenêtres du rez-de-chaussée pour l'immeuble sis au 4240, De Bordeaux (école Jeanne-Mance).

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) prévoit effectuer, en deux phases successives prévues en 2016 et 2017, le remplacement des fenêtres d'origine devenues obsolètes, le remplacement de certaines portes d'origine pour les adapter aux normes d'accessibilité, ainsi que l'installation de nouveaux grillages devant les fenêtres du rez-de-chaussée. Cet immeuble d'inspiration moderne brutaliste, construit en 1970-1972 selon les plans de la firme d'architectes Jodoin Lamarre Pratte Carrière, possède toujours ses fenêtres d'origine munies de cadres en bois recouverts d'aluminium, de volets en aluminium et de verre simple. Selon l'architecte du requérant, les coupes-froid des volets coulissants des fenêtres sont désagrégés, les volets eux-mêmes sont pour la majorité coincés, ne s'ouvrent plus, et les autres demeurent généralement verrouillés pour assurer la sécurité des étudiants et prévenir les risques d'intrusion. La présente demande vise donc le remplacement de toutes les fenêtres et de certaines portes par un modèle différent de celui d'origine, ainsi que l'installation de nouveaux grillages devant les fenêtres du rez-de-chaussée qui n'en possédaient pas à l'origine.

Cette proposition, contenue aux plans de l'architecte Pierre Richard de la firme *Archiconcept inc* . reçus le 16 mai 2016, déroge aux articles 54, 58 et 80 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, prescrivant, lors de travaux de remplacement d'une composante architecturale, que la nouvelle composante reprenne la forme et les caractéristiques de la composante architecturale d'origine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), pour le bâtiment situé au 4240, De Bordeaux (école Jeanne-Mance), le remplacement des fenêtres, de certaines portes, et l'installation de grillages devant les fenêtres du rez-de-chaussée, dérogeant à la règle de conservation des composantes architecturales d'origine, prescrite aux articles 54, 58 et 80 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- Que les nouvelles fenêtres soient de type fixe et ouvrant à soufflet, qu'elles reprennent la modénature des fenêtres originales existantes, à l'exception des fenêtres étroites et hautes de type F.2 des plans soumis, trop grandes verticalement et qui seront munies d'une subdivision additionnelle dans leur partie inférieure;
- Que les fenêtres soient du même matériau et d'une couleur similaire aux originales, soit en aluminium anodisé peint couleur brune « bronze léger »;
- Que les portes désuètes soient remplacées à l'identique et peintes d'une couleur similaire aux originales, soit brun « bronze léger ». Que seulement les quatre ensembles de portes prévus soient légèrement modifiés en largeur pour les rendre conformes aux nouvelles normes d'accessibilité;
- Que seules les fenêtres du rez-de-chaussée soient protégées par des grilles architecturales en acier prépeint couleur taupe. Que ces grilles soient fixées dans des cadres en sections, et que chacune d'elles soit faite de caillebotis du modèle « Omega 10 » de la compagnie Omega. Que le tout soit conçu de façon à respecter la modulation des séparations horizontales et verticales des nouvelles fenêtres;
- Qu'une solution de verdissement soit développée près de l'entrée des élèves vers la rue Rachel qui sera réaménagée pour l'adapter pour l'accessibilité universelle;
- Qu'en plus des plans d'exécution signés et scellés de l'architecte, des plans signés et scellés d'un architecte paysagiste relatifs à la solution de verdissement précitée soient également déposés lors de la demande de permis.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de donner une suite favorable à la dérogation demandée, car :

- Les fenêtres d'origines existantes sont désuètes et doivent être remplacées. En effet, les volets coulissants existants sont pour beaucoup d'entre eux coincés et ne s'ouvrent plus, les cadres en bois sont pourris, le verre est simple et les coupe-froids désagrégés. Ces fenêtres ne sont plus suffisamment performantes et ne répondent plus aux exigences les plus récentes en matière d'efficacité énergétique et de qualité de l'air, d'autant plus que plusieurs ne sont plus ouvrantes;
- Les derniers modèles sur le marché en matière de fenêtres coulissantes ne sont pas non plus les plus performants ni les plus sécuritaires. En effet, il existe un risque de chutes à l'extérieur des occupants lorsque celles-ci sont ouvertes, les volets eux-mêmes pourraient également se détacher et tomber, et ce type de fenêtres ne comporte qu'une faible résistance à l'intrusion;
- Les fenêtres proposées sont très similaires aux existantes. Elles possèdent les mêmes subdivisions, hormis pour quelques-unes d'entre elles trop grandes

verticalement et pour lesquelles une subdivision a été ajoutée, mais celles-ci s'harmonisent néanmoins aux autres fenêtres remplacées;

- Les nouvelles fenêtres à soufflet proposées sont plus efficaces en matière d'efficacité énergétique, sont plus faciles et sécuritaires à manipuler et plus résistantes aux intrusions;
- Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions, à la présente demande lors de sa séance du 26 juillet 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permettra de contribuer aux objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) visant à améliorer la qualité de vie des citoyens. En effet, le remplacement des portes et fenêtres désuètes, qui ne sont plus étanches, et la condition de développer une solution de verdissement près de l'entrée des élèves réaménagée permettent de poursuivre les engagements de l'arrondissement liés aux orientations suivantes du PLDD :

- Orientation 1 - Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Orientation 2 - Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, Action 12 - Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur;
- Orientation 4 - Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, les commerces et les institutions.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Calendrier projeté :

- **6 septembre 2016:** Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Septembre 2016:** Avis public dans le journal *Le Plateau*, annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **27 septembre 2016:** Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes :

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution;
- Obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La dérogation aux articles 54, 58 et 80 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) est assujettie à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 54, 58 et 80 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaetan RICARD
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Gaetan RICARD
Conseiller(ere) en aménagement

Le : 2016-08-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1160691005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser un parement de briques d'argile en dérogation aux règles exigeant le retour aux composantes architecturales d'origine, 4584, rue De La Roche

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), EN VUE D'AUTORISER UN PAREMENT EN BRIQUES D'ARGILE, IMMEUBLE SITUÉ AU 4584, RUE DE LA ROCHE

ATTENDU QU'il n'y a plus de bâtiments en clin de bois sur cette rue, la brique d'argile ayant remplacée le bois comme parement dominant;

ATTENDU QUE, ne faisant plus partie d'un ensemble de bâtiments revêtus de bois, le parement proposé s'insère en continuité avec l'apparence des bâtiments voisins, tels qu'on les voit aujourd'hui, et s'intègre bien au contexte de la rue eu égard à la couleur et au format;

ATTENDU QUE le clin de bois exigé par la réglementation n'existe plus sur l'immeuble visé, pas même une trace, que les parements installés à l'horizontal imitant le bois, sur quelques bâtiments voisins, sont en métal ou en PVC;

ATTENDU QUE les autres modifications proposées à la façade ont reçu une recommandation favorable du CCU, qu'avec le nouveau parement proposé, cela permettrait d'améliorer l'apparence générale du bâtiment;

ATTENDU QU'à la séance du 28 juillet 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable au projet, et que malgré cela, la Direction émet un avis favorable;

Il est recommandé :

D'autoriser le remplacement du parement en briques d'argile par un nouveau parement de briques d'argile, sur le bâtiment situé au 4584, rue De La Roche, et ce, en dérogation à l'article 58 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

- que la brique d'argile sur la façade soit de couleur rouge lisse, format modulaire métrique;
- qu'un langage traditionnel soit repris quant aux détails architecturaux de la façade incluant les linteaux et les allèges qui devraient être en pruche et non en béton, et ceci, dans le but de revenir aux matériaux ainsi qu'aux caractéristiques de l'époque.

D'exiger qu'une lettre de garantie irrévocable de montant de 5 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., c. A-19.1) au mardi 1^{er} novembre 2016 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer aux conditions énumérées ci-dessus, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08);

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-09-22 08:58

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1160691005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser un parement de briques d'argile en dérogation aux règles exigeant le retour aux composantes architecturales d'origine, 4584, rue De La Roche

CONTENU

CONTEXTE

Le projet vise le remplacement du parement en brique par un nouveau parement également en brique, sur cet immeuble de deux étages abritant deux logements. Or, selon l'article 58 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, lors de travaux de remplacement, une composante architecturale doit reprendre la forme et les caractéristiques de la composante architecturale d'origine, qui, dans ce cas, est le clin de bois. Le projet prévoit un nouveau parement de brique d'argile de couleur rouge lisse, format modulaire métrique (Hanson, modèle Varsity Smooth).

Le bâtiment visé a été construit au début de 1900 avec un parement en clin de bois, tel que la majorité des bâtiments sur la rue De La Roche à l'époque, une rue qui se distinguait de cette manière des rues voisines où prédominait plutôt un parement de brique. Toutefois, au fil des années, il y a eut une transformation graduelle des parements en clin de bois vers des parements en brique d'argile avec le résultat, qu'aujourd'hui, il ne reste plus d'exemples de bâtiments en clin de bois sur cette rue. En effet, les parements sont tous remplacés par d'autres matériaux, surtout de la brique d'argile, qui a remplacé le bois comme parement dominant. De plus, dans ces années, plusieurs bâtiments en clin de bois ont été démolis, remplacés par une nouvelle construction, généralement en briques d'argile.

La présente demande est déposée en parallèle avec les travaux de transformation en cours visant l'agrandissement vers l'arrière du bâtiment. Les travaux de façade feront l'objet d'un permis distinct, toutefois, les détails de la corniche, des portes et des fenêtres en façade ont reçu un avis favorable du CCU lors de leur séance du 5 avril 2016.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

À la séance du 28 juillet 2016, le CCU a émis une recommandation défavorable à la demande, et ceci, malgré l'avis favorable de la Direction. Le comité souligne que bien que le bâtiment ne comporte pas de traces de son parement de bois, il s'insère dans un paysage de rue qui lui comporte toujours des revêtements à l'horizontal, rappelant ainsi les parements d'origine en bois. Le CCU est d'avis que, dans une perspective à long terme, les interventions devraient viser à exprimer l'histoire propre au secteur, qui s'est distingué par la cohabitation des parements de brique et de bois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

26 mai 2016 Permis de transformation n° 3000544469-16 autorisant l'agrandissement de bâtiment vers l'arrière ainsi que les aménagements de la cour arrière incluant un stationnement pour auto, un abri d'auto et une terrasse.

DESCRIPTION

Autoriser le remplacement du parement de briques d'argile par un nouveau parement de briques d'argile, bâtiment situé au 4584, rue De La Roche, et ce, en dérogation à l'article 58 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, aux conditions suivantes :

- que la brique d'argile sur la façade soit de couleur rouge lisse, format modulaire métrique;
- qu'un langage traditionnel soit repris quant aux détails architecturaux de la façade incluant les linteaux et les allèges qui devraient être en pruche et non en béton, et ceci, dans le but de revenir aux matériaux ainsi qu'aux caractéristiques de l'époque;
- qu'une lettre de garantie irrévocable de montant de 5 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants:

- il n'y a plus de bâtiments en clin de bois sur cette rue, la brique d'argile ayant remplacé le bois comme parement dominant;
- ne faisant plus partie d'un ensemble de bâtiments revêtus de bois, le parement proposé s'insère en continuité avec l'apparence des bâtiments voisins, tels qu'on les voit aujourd'hui, et s'intègre bien au contexte de la rue eu égard à la couleur et au format;
- le clin de bois exigé par la réglementation n'existe plus sur l'immeuble visé, pas même une trace, les parements installés à l'horizontal imitant le bois, sur quelques bâtiments voisins, sont en métal ou en PVC;
- les autres modifications proposées à la façade ont reçu une recommandation favorable du CCU, et, avec le nouveau parement proposé, cela permettrait d'améliorer l'apparence générale du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le parement proposé en maçonnerie, avec des briques d'argile de même format et coloris que l'on retrouve typiquement sur le Plateau, s'intègre bien au patrimoine bâti du milieu environnant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La dérogation à l'article 58 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* n'est pas susceptible d'approbation référendaire. Calendrier projeté :

- **3 octobre 2016** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un projet de résolution;
- **Octobre 2016** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **1^{er} novembre 2016** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes :

- Adoption, par le conseil d'arrondissement de la résolution;
- Certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La dérogation à l'article 58 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* est assujettie à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 58 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène SCHWARTZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-12

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1162957007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages et deux logements, avec mezzanine et terrasse au toit.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE DEUX ÉTAGES ET DEUX LOGEMENTS AVEC MEZZANINE ET TERRASSE AU TOIT, SITUÉ AU 5118, RUE DE LANAUDIÈRE (LOT 1193093).

ATTENDU la décision favorable CD15 006 du comité d'étude des demande de démolition;

ATTENDU que le projet de construction rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU que des dessins d'architecture d'exécution révisés, à un taux d'avancement de 75 %, seront fournis avant l'émission du permis;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 23 août 2016.

Il est recommandé :

D'approuver les plans révisés, signés et scellés par l'architecte Laetitia Laborde, reçus par la Direction le 5 juillet 2016, pour la construction d'un bâtiment résidentiel de deux (2) étages et deux (2) logements, avec mezzanine et terrasse au toit, situé au 5118, rue De Lanaudière (lot 1193093), faisant l'objet de la demande de permis de construction no 3001156383, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (2005-18) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-09-20 14:46

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1162957007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages et deux logements, avec mezzanine et terrasse au toit.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (numéro 3001156383) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 5 juillet 2016 pour la construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages comptant deux logements, sans sous-sol mais avec mezzanine et terrasse au toit. Le projet vise la propriété situés au 5118, rue De Lanaudière (lot 1193093). Cette demande fait suite à une demande de certificat d'autorisation de démolition no 3000822602 pour un immeuble d'un étage, ayant reçu une décision favorable à la démolition le 16 juin 2015 (CD15 006) par le comité d'étude des demande de démolition.

Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le projet de construction doit être évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18). Le lot visé est situé face à la rue De Lanaudière, dans l'aire de paysage 5 (Village De Lorimier) et l'unité de paysage 7C (Parc Sir-Wilfrid-Laurier). Le gabarit de l'immeuble proposé de 2 étages permet de restructurer le paysage de la rue, en proposant un alignement de construction similaire à ceux du secteur. Ses revêtements sont composés en majorité de maçonnerie de briques d'argile et d'acier prépeint, qui sont déjà présents dans cette unité de paysage. Le parti architectural contemporain proposé est en phase avec le vocabulaire des immeubles que l'on retrouve dans le paysage de la rue.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme aux séances du 10 février 2015, du 12 mai 2015 et du 23 août 2016 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Une demande d'autorisation de certificat de démolition (no 3000822602) a été faite et une décision favorable a été rendue le 16 juin 2015 (CD15 006).

DESCRIPTION

Approuver les dessins d'architecture révisés, signés et scellés par Laetitia Laborde, architecte, déposés et estampillés par la Direction le 5 juillet 2016, pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages et 2 logements, situé au 5118, rue De Lanaudière (lot 1193090).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les critères et objectifs du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 23 août 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un aménagement paysager complet avec plantation d'un arbre mature est prévu. La cour avant sera végétalisée. En toiture, sur la terrasse des bacs de végétation peuvent être installés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier projeté

- **3 octobre 2016:** Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-20

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1166092016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination en vue de la permanence de monsieur Mathieu Demers (matricule : 779346000), à titre d'agent de communications sociales (706310), poste 07253, pour la Division des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, et ce, à compter du 8 octobre 2016.

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe recommande pour considération la proposition suivante : Autoriser la nomination en vue de la permanence de monsieur Mathieu Demers (matricule : 779346000) à titre d'agent de communications sociales (706310), poste 07253, à la Division des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, et ce, à compter du 8 octobre 2016.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2016-09-20 14:51

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1166092016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination en vue de la permanence de monsieur Mathieu Demers (matricule : 779346000), à titre d'agent de communications sociales (706310), poste 07253, pour la Division des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, et ce, à compter du 8 octobre 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe propose la nomination en vue de la permanence de M. Mathieu Demers (matricule : 779346000), à titre d'agent de communications sociales (706310), poste 07253, à compter du 8 octobre 2016.

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste d'agent de communications sociales qui sera vacant en raison du départ à la retraite de l'occupant à compter du 17 novembre 2016 dans le but de le combler en permanence (PMR-16-VACA-706310-07253). Cet affichage s'adressait aux employés de la Ville seulement.

M. Demers a postulé dans le cadre de cet affichage et son nom est sur la liste des qualifiés.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour ce poste d'agent de communications sociales;
- que le privilège de qualification a été attribué à M. Demers dans cet emploi;
- que M. Demers a été identifié comme le candidat selon les règles d'application de l'article 19 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suite à l'affichage.

M. Demers sera soumis à une période d'essai de 8 semaines conformément à l'application de l'article 6.03 de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement, et ce, à compter du 8 octobre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 20 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe CHEVRIER
agent conseil en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-20

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les
citoyens des Communications et du Greffe



Dossier # : 1166092015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Normand Lapierre (matricule: 100008218), à titre de "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", à la Division de la voirie - propreté et déneigement, et ce, à compter du 8 octobre 2016.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Normand Lapierre (matricule: 100008218), à titre de "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", à la Division de la voirie - propreté et déneigement, et ce, à compter du 8 octobre 2016.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-09-16 16:10

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1166092015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Normand Lapierre (matricule: 100008218), à titre de "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", à la Division de la voirie - propreté et déneigement, et ce, à compter du 8 octobre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

En accord avec la convention collective du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

Frédéric Labelle	Division voirie	2016-08-22	114c	114c	Normand Lapierre	Aux.	2016-09-21

Nous avons procédé au remplacement de l'employé M. Frédéric Labelle, matricule 005355290, titulaire de la fonction "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", laissé vacant depuis le 22 août 2016, par l'employé auxiliaire, M. Normand Lapierre, matricule 100008218, dans la fonction (600530/114C). Ce qui met fin à la chaîne de comblement du poste.

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Lapierre avait à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction (600530/114C), en date du 8 octobre 2016, à la division de la voirie - propreté et déneigement.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 21 septembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 16 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime GIGUÈRE
Conseiller en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Jean-Sébastien MÉNARD
Chef de division - Voirie

Le : 2016-09-15